

INFOS' CHASSE 67

LE MAGAZINE
DES CHASSEURS
DU BAS-RHIN

N°114 - Juillet - Août - Septembre 2026

DOSSIER

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE DE LA FDC

DOSSIER

SDGC 2026-2032



INFOS'CHASSE 67

LE MAGAZINE DES CHASSEURS DU BAS-RHIN
JUILLET/AOÛT/SEPTEMBRE 2026 - N°114

SOMMAIRE

DOSSIERS

4 Assemblée Générale de la FDC

DANS L'OEIL DU VISEUR

14 Rester dans la chasse plaisir...

HISTOIRE

16 Louis XIII, le roi des chasseurs

ACTUALITES

18 Bécasse des bois : suivi scientifique

19 Natura 2000 Rhin Ried Bruch

20 Natura 2000, bilan des animations

22 SDGC : nouvelles modalités

VIE DES ASSOCIATIONS

26 AG des GGC

30 Brevet Grand Gibier

DIVERS

31 Agenda du chasseur & Formations

32 Gastronomie

04

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FDC



20
NATURA
2000



22
SDGC



EDITO

Chères amies chasseresses,
Chers amis chasseurs,

Avec le solstice d'été, les journées les plus longues de l'année vont marquer l'activité de nos cynégètes. Les pics de chaleur que nous connaissons actuellement rythment également l'activité de nos populations d'ongulés et de suidés, et nous obligent à modifier nos sorties avec des affûts tôt le matin et la recherche de zones humides plus favorables. Le rut du brocard va démarrer sous peu et fera chauffer les appeaux de quelques passionnés. **De l'actualité récente, je vous engage à lire notre nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique qui comporte quelques modifications importantes qui vous seront encore relayées par notre revue ou par Flash Infos.**

J'invite dès à présent tous les locataires de chasse à se mettre en conformité avec la réglementation sur l'agrainage. Depuis la signature de notre nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique par le Préfet, vous avez l'obligation de renseigner vos conventions d'agrainage signées sur Cynéportail. Ces conventions sont disponibles sur notre site www.fdc67.fr dans la rubrique « Réglementation ». Les conventions d'agrainage appât sont à faire signer par le propriétaire, le gestionnaire forestier et le titulaire du droit de chasse. Les conventions d'agrainage de dissuasion seront signées par le propriétaire, le titulaire de droit de chasse et transmises pour signature au Président de la FDC 67, après avis du gestionnaire forestier.

Cynéportail est à présent pleinement opérationnel et vous servira d'outil de transmission pour tous vos prélèvements mais aussi de plateforme pour tous les appels de cotisations (FDC 67 et FDIDS).

En ce qui concerne les dégâts de sanglier, si la situation semble maîtrisée à l'heure actuelle, je ne saurais que vous inciter à la plus grande méfiance, les observations actuelles faisant état d'un grand nombre de laies suitées, la relève est donc assurée pour nos chasses à venir.

Pour les amoureux de petit gibier, **n'oubliez que ce gibier a impérativement besoin de points d'eau en cette période de chaleur.**

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter un très bel été, au ciel bleu, et pavé de belles émotions cynégétiques.

Bien à vous,
Le Président,
Frédéric Obry

Espace Chasse et Nature

Chemin de Strasbourg
67170 Geudertheim
Tél. 03 88 79 12 77
Courriel : fdc67@chasseurdefrance.com
Internet : www.fdc67.fr

Horaires de réception et accueil téléphonique :

du mardi au vendredi de 10h à 16h
sans interruption
Coordonnées GPS : Latitude 48° 41' 31.27 N
Longitude 7° 45' 35.00 E
ou Maison forestière Sandgrube - 67170 Geudertheim

**Infos'Chasse 67 vous est distribué
gratuitement 4 fois par an grâce notamment
au soutien de tous les annonceurs.
Merci de les privilégier lors de vos achats.**

Directeur de la publication :

Frédéric Obry

Rédactrice en chef et secrétaire de rédaction :

Alexandra Dick

Courriel : redaction.ic67@chasseurdefrance.com

Crédits photos :

Julien Picot, Nicolas Braconnier, Phillipe Krauth,
FNC, DR, Dominique Gest, Mathias Wagner,
stock.adobe.com

Conception : Attitude Point Com

Diffusion : 6 000 exemplaires

Dépôt légal : 3^e trimestre 2026



COMPTE RENDU

Retour sur l'Assemblée Générale de la FDC 67

Après avoir chaleureusement remercié les Cornistes de l'ABRCGG et les Sonneurs du Rallye Trompes de Holtzheim, et salué l'assistance, le Président déclare ouverte l'Assemblée Générale.

En préambule, le Président se félicite de la bonne entente qui règne entre la FDC et la DDT, représentée par M. Ludovic Paul, ainsi qu'avec d'autres instances cynégétiques comme le FIDS 67, représenté par son Président, M. Pierre Criqui, dont le mandat arrive à son terme. Il regrette la fin de cette collaboration avec Pierre qui était pour la FDC un interlocuteur privilégié. Ensemble, des sujets sensibles, parfois sources de tensions au sein du monde de la chasse, ont pu être abordés. Un consensus et une forme d'harmonie ont été rétablis, notamment sur les questions liées à la gestion des sangliers. Il a rappelé que les subventions de l'état initialement destinées à l'indemnisation des dégâts de grand gibier avaient permis, au-delà de cet objectif, de développer des outils innovants comme Cynéportail. Il a insisté sur le fait qu'une véritable solidarité s'était instaurée entre les instances cynégétiques, mettant fin aux oppositions entre la Fédération et le FIDS.

Compte-tenu de l'emploi du temps de certains des invités, la parole leur est donnée au fur et à mesure des salutations faites aux personnalités représentant les différentes instances.

Après l'intervention des invités, une minute de silence est observée à la mémoire de nos amis chasseurs disparus avec une pensée plus particulière pour M. Bruno Keiff, administrateur de la FDC, décédé le 1er avril. Le Président salue son engagement et l'héritage qu'il laisse.



Rapport moral du Président

Je tiens maintenant à saluer d'autres personnalités présentes. Francis Gross, vice-président de la fédération du Haut-Rhin, fidèle à nos assemblées générales, Gérard Lang, Président d'honneur, que je remercie pour ses 18 années d'engagement à la tête de la fédération. « Je rappelle ton attachement particulier au Cerf. Attachement qui est toujours d'actualité, y compris ton investissement et tout le temps consacré à la chasse et à notre Fédération. Merci Gérard ». [Applaudissements nourris de la salle]

J'adresse également mes salutations à nos différents partenaires, notamment à M. Michel Perrozziello, Directeur du Crédit Mutuel de Hoerd. À Mme Michèle Grosjean, Présidente d'Alsace Nature, j'aimerais souligner la qualité de nos relations, les échanges entre chasseurs et écologistes se sont apaisés et reposent désormais sur des valeurs communes, en particulier autour de la biodiversité.

Tout à l'heure, nous vous présenterons l'évolution du projet du nouveau siège de la FDC. C'est un projet fondamental puisque, comme nous l'avons déjà démontré lors de notre AGE du 9 février, il est maintenant temps de réécrire l'histoire de notre maison et d'évoluer vers de nouvelles priorités. Il s'agit d'un investissement important, traduisant une volonté claire d'ouverture. Pour moi, pour nous, il n'est plus question de rester en retrait : la fédération doit montrer ses actions et accueillir davantage le public, dans un contexte où l'image de la chasse évolue progressivement.

Je tiens également à remercier l'ensemble des

acteurs de terrain : responsables associatifs, officiers de l'ouvèterie fortement mobilisés, ainsi que les sonneurs de trompe et les cornistes de l'ABRCGG. J'exprime ma gratitude envers les chasseurs et l'ensemble du personnel technique et administratif de la fédération, en adressant une mention particulière à Alexandra Dick pour son implication dans l'organisation de cette journée.

J'entre maintenant dans le bilan de l'année écoulée :

La situation financière de la fédération est bonne, notre trésorier en détaillera les éléments lors de son rapport.

En ce qui concerne le **SCHEMA DEPARTEMENTAL DE GESTION CYNEGETIQUE**, que je qualifie de compromis issu d'un large processus de concertation, il constitue une feuille de route adaptée aux réalités du terrain.

J'en profite pour souligner la qualité des relations avec les administrations et le monde agricole, le dialogue est désormais bien installé et productif. J'ajoute que les relations avec la presse se sont apaisées, notamment grâce aux efforts de communication menés au niveau national, qui contribuent à améliorer l'image de la chasse. À ce sujet une étude révélant un fort potentiel de nouveaux pratiquants, notamment parmi les 30-45 ans et d'anciens chasseurs a fait l'objet d'une enquête IFOP diligentée par la FNC.

Enfin, j'aborderai les enjeux nationaux, en évoquant les critiques adressées à la chasse et les débats autour du classement de certaines espèces. Je ne vous cache pas que je suis sceptique par rapport à certaines politiques de protection, j'estime qu'elles devraient être accompagnées de mesures concrètes de gestion, notamment face aux enjeux de prédation.



Georges Schuler,

Maire de Reichstett et Conseiller régional

D'emblée, Georges Schuler a affirmé que la chasse ne constituait pas un sujet secondaire dans le Bas-Rhin, mais un élément central de l'équilibre des territoires. Il a rappelé son rôle essentiel, à la fois légitime et encadré, dans la gestion de la biodiversité et la régulation du grand gibier.

Il a toutefois reconnu que la situation restait tendue, notamment en raison des dégâts persistants causés aux exploitations agricoles, malgré les efforts engagés. Face à ce constat, il a insisté sur la nécessité d'obtenir des résultats concrets et mesurables, appelant l'ensemble des acteurs à assumer pleinement leurs responsabilités.

Dans le même temps, il a souligné une amélioration du climat de travail, marquée par un dialogue plus constructif avec l'Eurométropole de Strasbourg et de nombreux élus locaux. Selon lui, cet apaisement traduit une volonté partagée de privilégier une approche pragmatique et collaborative.

Concrètement, il a rappelé que les chasseurs devaient jouer pleinement leur rôle dans la régulation, avec un engagement renforcé, notamment dans les zones où les déséquilibres persistent. Il a également insisté sur la nécessité de maintenir un cadre rigoureux pour certaines pratiques comme les prélèvements nocturnes. Il a appelé les collectivités à reconnaître et soutenir davantage l'action des chasseurs, tout en invitant l'ensemble des partenaires, notamment agricoles et institutionnels, à travailler dans un esprit de responsabilité et de coopération.

Enfin, il a estimé qu'une fenêtre d'opportunités s'ouvrait grâce à un contexte plus apaisé et une prise de conscience collective, appelant à une mobilisation générale pour aboutir à des solutions concrètes, équilibrées et durables.



Concernant les orientations du nouveau schéma, j'aimerais en détailler plusieurs mesures, notamment sur l'agrainage qui est maintenu sous conditions, et sur la gestion des populations de cervidés, avec des ajustements visant à en améliorer la gestion.

Pour conclure sur ce sujet, j'insiste sur la nécessité d'adapter les pratiques aux réalités du terrain, dans une logique de gestion durable et équilibrée de la faune sauvage.

Je tiens maintenant à revenir sur plusieurs évolutions importantes de notre schéma et de nos pratiques.

Je considère aujourd'hui que nous devons accepter une réalité : les espèces, qu'il s'agisse des carnivores comme des ongulés, se déplacent. Elles changent de territoire, et il nous appartient de nous adapter à cette dynamique. Cela permettra d'ailleurs à certains territoires d'accueillir du gibier qu'ils n'avaient pas jusqu'à présent, offrant ainsi de nouvelles possibilités de prélèvement.

Dans cette logique, j'ai souhaité faire évoluer les anciennes zones d'exclusion vers des zones de sensibilité. Ce statut particulier permet désormais le prélèvement de grands cervidés, y compris des cerfs jeunes — première, deuxième et troisième tête (cerfs à pointes). La même logique s'applique au Daim : les zones d'exclusion disparaissent également. Un daim qui sort de l'Illwald n'est pas indésirable. Les zones deviennent des zones de sensibilité, avec des règles de tir adaptées, comme pour le cerf.

Pour le Chevreuil, je précise qu'aucune modification n'a été apportée au plan de chasse.

Concernant le Chamois, nous avons désormais mis en place un véritable plan de chasse. Contrairement à certaines critiques, il ne s'agit pas d'un plan qualitatif restrictif. L'attribution de base reste équilibrée, avec un bouc, une femelle et un jeune. Il n'y a donc aucun frein au prélèvement, mais nous entrons dans une gestion plus précise, avec des dispositifs de marquage spécifiques à l'animal prélevé.

Je veux également insister sur un outil essentiel : **CYNEPORTAIL**. C'est un outil d'échange entre les chasseurs, la fédération, le FIDS et l'administration. Je vous demande clairement d'y adhérer. Ce n'est pas une contrainte, c'est une solution pertinente. Vous pourrez y effectuer toutes vos démarches : déclarations de tir, prélèvements, demandes administratives. Je rappelle notamment que les déclarations de prélèvements de sangliers sont obligatoires chaque semaine. Cynéportail centralisera aussi vos documents, vos factures, vos cotisations, vos demandes de tir de nuit. Les lieutenants de l'ouvèterie y répondront directement. C'est un outil moderne, indispensable à une gestion efficace.



Sur le volet **SECURITE**, je tiens à rappeler que notre département est déjà reconnu comme l'un des plus sûrs de France. Mais nous avons encore renforcé nos exigences. Nous développons les miradors de battue, nous insistons sur le respect strict des angles de tir à 30 degrés, et nous améliorons la transparence de nos pratiques vis-à-vis du public. Grâce à Cynéportail, les battues seront visibles sur une carte accessible, permettant à chacun de savoir où se déroulent les actions de chasse. Nous devons assumer une chasse claire, organisée et visible.

Sur le plan **SANITAIRE**, je veux attirer votre vigilance concernant la peste porcine africaine. Nous ne sommes pas touchés à ce jour, mais des foyers existent à proximité, notamment en Allemagne. Si cette maladie arrivait chez nous, les conséquences seraient catastrophiques. Nous devons donc rester extrêmement vigilants.

Concernant le **PLAN DE RESILIENCE**, les aides exceptionnelles de l'État sont désormais terminées. Le Fonds devra revenir à un fonctionnement plus classique, avec une adaptation des cotisations. Je note néanmoins que ce plan a été efficace : les dégâts ont fortement diminué ces dernières années. Nous sommes passés la saison écoulée sous les 500 hectares et comptabilisons à l'heure actuelle 200 hectares. Je compte sur vous pour maintenir cette dynamique.

J'évoque également les zones à enjeux régionales (ZER). Nous travaillons à leur adaptation : dans les Vosges du Nord, une redéfinition est envisagée face à la raréfaction du grand gibier sur certains secteurs. Pour le Donon, une gestion départementale a été privilégiée afin d'avancer plus efficacement. Enfin, la ZER du Haut-Koenigsbourg montre des résultats encourageants grâce à une meilleure concertation entre chasseurs et forestiers.

Du côté de notre **EQUIPE**, elle s'est également renforcée, avec l'arrivée d'Élodie Witkowski, qui vous accueille désormais, de Benjamin Ploton qui est très impliqué dans la formation et l'éducation à l'environnement, et de Timothé Petot, alternant, qui ont quant à eux rejoint le service Natura 2000. Je tiens à saluer le travail de l'ensemble de ce service, engagé

sur des missions environnementales de long terme.

Nos actions de terrain se poursuivent activement. L'opération **NATURE PROPRE** a mobilisé de nombreux participants, démontrant notre engagement concret pour l'environnement.

Nous poursuivons également les **PLANTATIONS** de haies — déjà 14 kilomètres — ainsi que la création et la restauration de mares, avec 43 réalisées et 18 en projet. Ces actions sont essentielles pour la biodiversité.

En matière de **FORMATION**, nous continuons à développer notre offre : permis de chasser, sécurité, venaison, formations dégâts, et une formation spécifique aux dégâts forestiers. Nous proposerons aussi un accompagnement technique pour le développement de la traque-affût et l'installation de miradors, proposés à coût très réduit pour renforcer la sécurité.

Nous relançons également des actions de **RENATURATION**, notamment avec l'introduction de faisans issus de souches sauvages. Ces opérations s'accompagnent d'un engagement clair : ne pas tirer ces oiseaux pendant trois ans, afin de favoriser une véritable réimplantation.

Nous poursuivons enfin nos actions d'**EDUCATION A LA NATURE**, notamment sur le site de Kolbsheim et avec notre nouvelle tour d'observation, sur le site de la FDC, qui permettra de sensibiliser les jeunes à la réalité du terrain et de la biodiversité.

Je tiens à souligner l'importance de nos partenaires — institutions, monde agricole, associations — avec lesquels nous devons continuer à travailler dans un esprit de dialogue et de cohérence.

Enfin, concernant notre projet de **MAISON DE LA CHASSE**, je vous invite à vous y associer pleinement. Vos idées, vos remarques, vos critiques sont les bienvenues. C'est un projet structurant pour notre avenir.

Je vais maintenant laisser la parole aux concepteurs pour vous en présenter les détails.



Présentation du projet de construction du nouveau siège, par MM. Fabien Cador et Nicolas Parent

Lors de la présentation, M. Fabien Cador, directeur de l'établissement de Strasbourg pour Eiffage Construction a indiqué, pour les personnes absentes lors de la précédente assemblée générale, qu'il intervenait aux côtés de Nicolas Parent, architecte, afin de faire un point d'étape sur l'avancement du projet. Il a précisé que cette présentation faisait suite aux premiers échanges du 9 février et visait à exposer l'état d'avancement de la phase de conception. Il a ajouté qu'il laisserait dans un premier temps la parole à l'architecte pour détailler le projet, avant de revenir sur la planification des prochaines étapes.

Prenant la parole, M. Nicolas Parent a expliqué que depuis la première présentation du 9 février, près de deux mois s'étaient écoulés, période durant laquelle un travail important avait été mené. Il a évoqué de nombreux échanges, ainsi que la prise en compte des remarques formulées lors de cette première réunion. Il a souligné que le projet initial, alors à l'état d'esquisse, avait été retravaillé en profondeur avec l'ensemble de l'équipe, en concertation étroite avec la maîtrise d'ouvrage, dont il a salué la qualité des échanges.

Il a indiqué que le projet présenté était désormais proche d'une version prête pour le dépôt du permis de construire et en a détaillé les grandes orientations retenues, en précisant que les modifications restaient limitées par rapport au schéma initial. Le travail avait notamment porté sur l'organisation du site existant, avec le maintien du parking, la création d'un parvis et l'extension du bâtiment CynéTir. Cette extension permettra de structurer les espaces, en distinguant les zones ouvertes au public, dédiées notamment aux activités pédagogiques, et les espaces plus techniques

situés à l'arrière, comme les zones de stockage et de service.

Il a également évoqué une réflexion menée sur les terrains attenants appartenant à la fédération, avec la possibilité d'y aménager des stationnements complémentaires. Sur le plan architectural, il a précisé que certaines évolutions avaient été apportées, notamment sur la toiture. Initialement prévue en toiture-terrasse végétalisée, celle-ci avait été repensée afin d'améliorer le volume et l'acoustique de la salle principale, en réponse aux remarques formulées lors de l'AGE.

L'architecte a ensuite décrit l'organisation générale du bâtiment. Il a indiqué que la salle polyvalente occupait une place centrale, avec une ouverture importante sur l'extérieur grâce à de larges surfaces vitrées. Ce projet visant à offrir une image plus ouverte et accueillante de la fédération, avec une façade clairement identifiable depuis la route d'accès. Il a également mentionné la création d'un préau reliant les différentes fonctions du bâtiment, facilitant les circulations entre les espaces.

Concernant l'agencement intérieur, il a expliqué que le bâtiment avait été conçu de manière fonctionnelle et modulable. L'accès principal dessert à la fois l'accueil et la grande salle, cette dernière étant divisée en deux espaces, avec notamment un espace de restauration et des équipements associés. Il a insisté sur la possibilité de compartimenter les espaces, permettant une utilisation indépendante de la salle sans interférer avec les zones administratives. L'étage est quant à lui dédié à l'administration, avec des bureaux organisés autour d'un espace central.

Reprenant la parole, Fabien Cador a indiqué que, du point de vue du calendrier, le projet avançait conformément aux prévisions. Il a rappelé que la phase de conception devait se poursuivre sur l'ensemble de l'année 2026, avec un objectif de finalisation en fin d'année, notamment en lien avec le dépôt du permis de construire. La phase d'exécution restait, à ce stade, envisagée pour le début de l'année suivante.

Il a conclu en remerciant l'assemblée pour son attention.



Anne Sander,

Conseillère régionale, représentant
M. Frédéric Bierry, Président de la Région
Grand-Est

Mme Sander a indiqué que c'était chaque année un plaisir de participer à cette assemblée générale et d'échanger avec les acteurs du territoire. Elle a rappelé que la forêt et les espaces naturels environnants, notamment les prairies, constituent un écosystème précieux et fragile, qu'il convient de protéger face aux nombreuses pressions, au premier rang desquelles figure le changement climatique.

Elle a souligné que, même si la Région n'est pas directement compétente en matière de chasse, elle est pleinement engagée dans la préservation des forêts et dans la recherche d'un équilibre entre la faune et les milieux naturels. Dans ce cadre, elle a insisté sur le rôle essentiel des chasseurs, partenaires de premier plan, dont l'action est jugée indispensable à la gestion et à la régulation des écosystèmes, en opposition à certaines visions prônant une non-intervention humaine.

Mme Sander a également rappelé l'implication de la Région dans le Comité paritaire régional pour l'équilibre sylvo-cynégétique, mené en lien avec les services de l'État, ainsi que les collaborations concrètes avec les chasseurs, notamment dans le cadre du plan en faveur des haies. Elle a évoqué le rôle de certains élus référents sur ces sujets et la place active des fédérations locales.

Elle a par ailleurs salué l'engagement quotidien des chasseurs, non seulement dans la régulation du gibier, mais aussi dans des missions de veille et de prévention, notamment face aux risques d'incendie. Elle a enfin mis en avant les initiatives régionales en matière d'évaluation de la pression de la faune sur les forêts, soulignant l'implication particulière de la fédération du Bas-Rhin.

En conclusion, elle a rappelé que la forêt est un espace aux usages multiples, nécessitant une gestion équilibrée entre exploitation, accueil du public et activité cynégétique, avant de souhaiter une bonne assemblée générale aux participants.

Remise des distinctions honorifiques

Michel Edel

Médaille de bronze de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin

Né le 16 décembre 1963 à Strasbourg, Michel Edel grandit à Geispitzen (Geispolsheim), au cœur de la ferme familiale, avant de s'installer à Stotzheim avec son épouse.

Menuisier de formation (holzwurm) il met son savoir-faire au service de nombreux chantiers dans la région durant toute sa carrière. Il retourne ensuite à l'école en rejoignant le collège de Sélestat comme technicien d'entretien, fonction qu'il exerce jusqu'à son départ à la retraite.

Passionné par les chiens, il s'est d'abord intéressé aux chiens de traîneaux avant de

vouer une véritable passion aux Drahthaars, qui l'accompagnent encore aujourd'hui. Depuis 1996, ces fidèles compagnons l'accompagnent sur le terrain :

- Aide garde-chasse auprès de Jean-Luc de 1996 à 2006 à Zellwiller, puis en 2007 et 2008 à Friesenheim
- Nouvelle expérience en 2009 et 2010 chez Fritz à Obenheim
- De 2011 à 2013, il est responsable du piégeage sur le domaine privé du comte d'Andlau au château d'Ittenwiller, avant d'en devenir le garde attitré de 2014 à 2026

En octobre 2018, la chasse du Ried noir de la Zembs, en quête d'un garde-chasse assermenté et piégeur agréé, fait appel à lui. Il y exerce toujours aujourd'hui avec le même engagement.

Particulièrement attaché au petit gibier, et notamment au faisan, il a carte blanche pour piloter sa réintroduction sur le territoire. C'est pourquoi les goupils sont persona non grata — et il ne manque pas de le leur rappeler. Les

sangliers (*Sus scrofa*) sont également sous étroite surveillance, de jour comme de nuit, par tous les temps, notamment lors de leurs passages sur les secteurs de Matzenheim et de Sand qu'il gère. Sans oublier les chevreuils. En somme, Michel incarne pleinement l'engagement et le dévouement d'un garde-chasse passionné.

C'est en reconnaissance de ce parcours remarquable que nous avons le plaisir de lui remettre la médaille de bronze de la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin.



Intervention de l'équipe Natura 2000

L'équipe Natura 2000 de la FDC 67 a ensuite présenté son organisation et ses missions, en revenant d'abord sur la composition du service : Claire Jehl qui assure depuis 2024 l'animation des milieux ouverts et aquatiques, marque ainsi la reprise de cette mission par la FDC 67 sur les sites Rhin Ried Bruch, dans le cadre d'une délégation confiée par la Région Grand Est via un marché public. Benjamin Ploton, animateur en charge des milieux forestiers, succède à Pierre-Yves Ulan, tout en intervenant également dans des animations scolaires liées à la nature. Enfin, Timothé Petot, apprenti animateur, est également mobilisé sur les milieux forestiers.

Il a été rappelé que les sites Rhin Ried Bruch couvrent près de 38 000 hectares, de Village-Neuf à Lauterbourg, en passant par le Ried de Colmar jusqu'à Obernai. Le dispositif Natura 2000 repose sur deux directives européennes majeures : la directive Oiseaux de 1979, à l'origine des zones de protection spéciale, et la directive Habitats-Faune-Flore de 1992, qui permet la création de zones spéciales de conservation. L'objectif global est de maintenir des espèces et des habitats menacés dans un bon état de conservation.

Ces derniers sont qualifiés d'intérêt communautaire, en raison de leur valeur patrimoniale à l'échelle européenne. Les animateurs ont précisé qu'ils s'appuyaient, pour mener à bien cette mission, sur un document de gestion propre à chaque site, le document d'objectifs (DOCOB).

Quatre missions principales ont ensuite été détaillées. La première consiste à accompagner les propriétaires dans le montage de contrats Natura 2000 ouvrant droit à des subventions, ainsi qu'à l'adhésion à la charte Natura 2000, qui permet notamment une exonération de la taxe foncière sur le non-bâti. La deuxième mission porte sur l'accompagnement des porteurs de projets, notamment dans la constitution des dossiers d'évaluation d'incidences lorsque des travaux sont envisagés au sein des sites. La troisième repose sur le suivi des espèces et des habitats, à travers la réalisation d'inventaires et d'opérations de veille écologique visant à vérifier la présence des espèces patrimoniales. Enfin, la quatrième mission vise à faire vivre les sites Natura 2000, en actualisant le document d'objectifs et en mobilisant les acteurs locaux.

Une attention particulière a été consacrée à cette mobilisation. Plusieurs événements ont ainsi été annoncés comme en premier lieu un atelier de terrain consacré aux forêts alluviales, le 18 avril, au sein de la réserve naturelle régionale de l'Illwald, avec pour

objectif de valoriser le patrimoine naturel et d'expliquer la raison d'être du site Natura 2000. D'autres ateliers sont prévus dans le cadre de la Fête de la Nature, du 18 au 22 mai, autour de thématiques variées telles que les milieux forestiers, aquatiques ou prairiaux, afin de toucher un public élargi. Enfin, des comités locaux seront programmés en octobre : ces réunions annuelles doivent permettre de prolonger les échanges engagés sur le terrain et de présenter, à partir de retours d'expérience concrets, les outils du dispositif, notamment les contrats Natura 2000.

Timothé a conclu en invitant les participants à se rapprocher des animateurs Natura 2000 de la Fédération pour toute question relative à ces dispositifs.





Compte-rendu d'activités du FARB, par Nicolas Braconnier

Bonjour à tous,
Je vous présente le bilan 2025 du FARB.

En 2025, nous avons acquis 9,93 hectares, répartis sur le Bas-Rhin et le Haut-Rhin. Cela correspond à 61 parcelles, situées sur 29 communes, soit 38 sites. Au total, notre patrimoine dépasse désormais largement les 300 hectares : nous atteignons précisément 328,15 hectares, répartis en 1 571 parcelles, 570 sites et 244 communes.

Je vous présente maintenant quelques acquisitions marquantes :

- Dans le Bas-Rhin, qui concentre la majorité de nos projets, nous avons acquis plusieurs types de milieux. À Avolsheim, il s'agit d'une zone encore classée en AOC, composée de bosquets en terrasses et d'un verger au milieu des cultures. À Ebersmunster, nous avons intégré deux parcelles de boisement humide entourées de champs et de prés. À Dieffenbach-lès-Woerth, où nous n'étions pas encore présents, nous avons acheté un verger traditionnel de 11,21 ares.
- À Hochfelden, une parcelle de 46,98 ares nous a été transmise par des chasseurs. À Kolbsheim, nous avons acquis un terrain attenant à nos bâtiments pour renforcer notre site de formation au piégeage. D'autres acquisitions incluent une peupleraie à Sarre-Union, une parcelle humide à Saulxures, et plusieurs terrains à Steige, où nous avons désormais dépassé 12 hectares d'un seul tenant après l'achat de 2,61 hectares supplémentaires, avec la création d'une mare.
- À Westhouse-Marmoutier, nous avons acquis un bosquet en zone cultivée. À Woerth, nous avons structuré un ensemble en zone humide avec la création de deux mares, formant aujourd'hui des îlots d'un et deux hectares.
- Dans le Haut-Rhin, nous avons notamment acquis une clairière avec un plan d'eau à Hirsingue.

Concernant nos projets, nous comptons actuellement plus de 230 projets d'acquisition, qui ne se concrétiseront pas tous en 2026 mais s'échelonneront dans le temps.

Dans le Bas-Rhin, plusieurs projets sont en cours : une friche à Andlau, une autre à Bitschhoffen, un verger à Boersch, des zones humides à Colroy-la-Roche, ainsi que diverses petites parcelles à Boersch et Flexbourg. À Matzenheim, un ensemble signalé par des chasseurs nous sera prochainement attribué. Nous avons également des projets à Muttersholtz, Niederbronn-les-Bains, Osthouse, Ringendorf, Schaeffersheim, Valff et Wissembourg.

Dans le Haut-Rhin, des acquisitions sont envisagées à Hagenthal-le-Bas, Steinbach et Turckheim, principalement des bosquets, friches et vergers en zone viticole.

Sur le plan financier, nos recettes proviennent principalement des contributions des locataires de chasse, du produit de la chasse reversé par les communes, des ventes de bois et de diverses subventions. Nos dépenses concernent les locations, les achats de terrains, les frais d'acquisition, les taxes et les travaux d'aménagement et d'entretien.

En 2025, les contributions des locataires de chasse se sont élevées à 48 069 €. Nous avons investi davantage que les années précédentes en acquisitions foncières, avec 71 294 € consacrés aux achats de terrains, contre moins de 4 hectares par an habituellement. Par ailleurs, le FARB a été retenu par la Fondation Crédit Mutuel pour un projet à Brumath dédié au pélobate brun. Sur ce secteur, nous maîtrisons environ 140 hectares en partenariat avec la Fédération des chasseurs et les grands propriétaires. Ce projet nous a permis de développer un réseau de mares : nous avons ajouté 12 nouvelles mares aux 22 existantes, renforçant ainsi la continuité écologique entre le Herrenwald et les sites du FARB à Eckwersheim.

Enfin, plusieurs aménagements ont été réalisés en sortie d'hiver, dont une mare déjà bien végétalisée à Eckwersheim, créée il y a deux ans.

Je vous remercie pour votre attention.



Christiane Wolfhugel,

Conseillère régionale, représentant M. Franck Leroy, Président de la CEA

Mme Wolfhugel a indiqué participer avec plaisir à cette assemblée générale annuelle, au nom de la Collectivité européenne d'Alsace et de son président Frédéric Bierry, en y associant également son binôme Étienne Wolff. Elle a salué l'engagement de la Fédération départementale des chasseurs, présidée par Frédéric Obry, ainsi que le travail de l'ensemble de ses membres.

Elle a souligné le rôle central de la fédération dans le territoire rural, la décrivant comme un acteur majeur de la gestion durable de la faune sauvage, de la formation et de la préservation du patrimoine naturel, au-delà de la seule pratique de la chasse. Les chasseurs ont été présentés comme des acteurs essentiels de la biodiversité, contribuant au suivi des populations, à la prévention des dégâts agricoles, à la lutte contre le braconnage et à la surveillance sanitaire, notamment à travers leur implication dans le réseau SAGIR.

Elle a insisté sur l'importance de l'équilibre entre forêt et gibier, enjeu déterminant pour les politiques agricoles et environnementales, tout en réaffirmant le partenariat de confiance avec la collectivité. Cette coopération se traduit notamment par des opérations d'aménagement foncier, comme le regroupement récent de parcelles à Geudertheim ou encore la finalisation d'un projet structurant en janvier 2026.

Elle a également mis en avant les actions concrètes menées en faveur de la biodiversité, telles que la plantation de haies, la restauration de milieux naturels ou les initiatives liées à Natura 2000, soulignant l'engagement durable des chasseurs, illustré par plusieurs centaines d'hectares préservés dans le Bas-Rhin.

Enfin, face aux défis posés notamment par le changement climatique, Mme Wolfhugel a rappelé que la forêt alsacienne se trouvait à un moment charnière, nécessitant une action collective responsable.

Elle a conclu en remerciant la fédération, son président et ses équipes pour leur engagement et leur volonté de maintenir un dialogue constructif avec les élus.



Rapport du Trésorier de la FDC 67, par Samuel Balzer

Chers Membres,
Conformément aux statuts, je vous sou mets mon compte-rendu de gestion de l'activité de notre Fédération pour l'exercice clos le 30 juin 2025.

Situation de l'activité de la Fédération au cours de l'exercice :

Les produits d'exploitation comptabilisés par la Fédération, au cours de l'exercice clos le 30 juin 2025 s'élèvent à 1 913 675 € contre 1 823 229 € pour l'exercice précédent, soit une hausse de 90 447 €.

Le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2025 s'élève à 362 849 €, contre 276 882 € pour l'exercice précédent.

Notre Fédération a réalisé 93 823 € d'investissements sur l'exercice.

Examen des comptes et résultats :

Les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon le règlement ANC n°2018-06 du 05/12/2018.

La hausse des produits d'exploitation s'explique notamment par la progression des produits relatifs au contrat conclu avec la Région Grand Est dans le cadre du programme Natura 2000.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 1 604 647 € contre 1 587 065 € pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 17 582 €. Ces charges incluent les charges de personnel qui s'établissent à 656 897 €, en progression de 61 722 € par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat d'exploitation s'établit à 309 028 € contre 236 164 € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat financier de 54 146 €, le résultat courant avant impôts s'établit à 363 174 € contre 272 990 € pour l'exercice précédent.

Après prise en compte du résultat exceptionnel de 11 863 € et de l'impôt sur les bénéfices financiers de 12 188 €, l'exercice clos le 30 juin 2025 se solde par un bénéfice de 362 849 € contre un bénéfice de 276 882 € pour l'exercice précédent.

La capacité d'autofinancement, qui correspond à la trésorerie générée par l'activité de la Fédération au cours de l'exercice, est largement excédentaire et s'élève à 500 466 €.

Proposition d'affectation du résultat :

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un résultat de 362 849 €.

Nous vous proposons également de bien vouloir approuver l'affectation de ce résultat de l'exercice consistant à l'imputer sur les réserves de notre Fédération. Après affectation, les fonds propres de la Fédération s'établiraient à 4 182 158 €.

Budget prévisionnel.

Je vous propose de découvrir ce budget prévisionnel pour 2026-2027. On peut noter des produits à hauteur de 1 980 609 € et des

charges à hauteur de 1 678 172 €. Nous devrions donc dégager un résultat de 302 437 €.

J'en profite pour remercier Camille Ferrer, notre comptable, pour son travail admirable tout au long de l'année et de me supporter tout au long de l'année aussi. Voilà pour le rapport du trésorier.

Cette année, je vais également vous présenter le rapport du commissaire aux comptes puisque la société KPMG n'est pas présente et nous sommes tenus de vous lire leurs conclusions.

Je vous fais grâce de l'ensemble du rapport et je vais juste vous lire les conclusions de notre commissaire aux comptes.

« En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin relatif à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que la situation financière des patrimoines de l'association à la fin de cet exercice.

Nous avons effectué notre audit sur les normes d'exercices professionnels applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit des comptes annuels du présent rapport.

Nous avons réalisé une mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er juillet 2024 à la date d'émission de notre rapport. »

L'ensemble des pièces comptables sont disponibles sur le site de la FDC67 en rubrique « Règlementation - Répertoire des actes »



Joseph Daul,
Président du Parti Populaire Européen

M. Daul, qui n'avait pas prévu de prendre la parole, a simplement remercié les organisateurs pour leur invitation avant d'exprimer son soutien aux chasseurs présents. Il a rappelé être lui-même chasseur depuis plus de 60 ans et continuer à s'engager à l'échelle européenne au sein des instances dédiées. S'appuyant sur ses échanges avec des homologues étrangers,

notamment en Europe centrale et orientale, il a évoqué le modèle de gestion forestière polonaise, qu'il a présenté comme un exemple d'équilibre réussi entre exploitation du bois, présence du gibier et valorisation d'autres ressources comme les champignons. Il a estimé que parvenir à un tel équilibre constituerait un objectif souhaitable pour les territoires locaux. Concluant brièvement son intervention, il a souhaité une bonne saison de chasse à l'ensemble des participants, tout en indiquant devoir écourter sa présence.



Compte-rendu de la Commission Grand Gébier, par Michel Pax

Mesdames, Messieurs, bonjour,
Je souhaiterais revenir sur les principaux éléments relatifs au grand gébier pour la saison écoulée, en commençant par les cervidés coiffés, à savoir le cerf et le daim.

Cerf

Concernant le Cerf, 536 bracelets C3 ont été attribués au cours de la saison. Parmi ceux-ci, 157 cerfs ont été prélevés et 155 présentés à la commission.

L'analyse des trophées présentés fait apparaître :

- 76,13 % de tirs jugés justifiés ;
- 10,96 % de tirs jugés injustifiés ;
- 12,9 % de cas litigieux.

À ces résultats viennent s'ajouter deux « doubles points rouges » correspondant à des cerfs non présentés.

Parmi les tirs reconnus comme justifiés, trois concernaient des DHG ayant obtenu un « point vert » au regard du SDGC en vigueur, les caractéristiques de leurs trophées laissant penser aux chasseurs qu'il s'agissait de cerfs âgés de plus de dix ans. Il convient toutefois de préciser que cette disposition, ou tolérance, disparaît totalement dans le nouveau Schéma.

L'étude de l'évolution des prélèvements réalisée sur les dernières années met en évidence une baisse progressive des réalisations de cerfs. Alors que les prélèvements se situaient auparavant entre 220 et 230 animaux, ils atteignent désormais environ 150 cerfs pour cette dernière saison. La saison 2020-2021 apparaît comme une année charnière, à partir de laquelle la diminution devient particulièrement marquée.

Cette baisse des prélèvements de C3, qui se répète désormais d'année en année, traduit une diminution de la population de grands cervidés. Cette évolution correspondait à l'objectif recherché dans le cadre de la gestion des populations. Il convient néanmoins de rester prudent, la dynamique de dépopulation n'étant jamais linéaire et pouvant évoluer de manière exponentielle.

En matière de cotations, les résultats de cette saison demeurent satisfaisants. Treize

trophées ont obtenu une médaille de bronze. Pour rappel :

- la médaille de bronze est attribuée à partir de 170 points ;
- la médaille d'argent à partir de 190 points ;
- la médaille d'or à partir de 210 points.

Daim

S'agissant du Daim, 16 bracelets D3 ont été attribués. Deux animaux ont été prélevés et présentés à la commission. Les deux trophées ont obtenu un « point vert ».

Je rappelle également que la population de Daim alsacienne constitue aujourd'hui la seule population sauvage de France.

Chevreuril, Chamois et Sanglier

Concernant le Chevreuril, 24 298 bracelets ont été attribués pour 10 555 animaux prélevés.

Pour le Chamois, 44 bracelets ont été attribués et 13 réalisés.

Enfin, 15 177 sangliers ont été prélevés au cours de la saison, dont :

- 9 200 en battue ;
- près de 3 000 lors de tirs de nuit.

Point réglementaire

Je souhaiterais enfin effectuer un rappel des principales évolutions réglementaires.

Plusieurs arrêtés préfectoraux ont été publiés et sont disponibles sur le site internet de la Fédération :

- l'arrêté fixant les périodes de chasse pour la campagne à venir ;
- l'arrêté relatif au classement du sanglier en ESOD ;
- l'arrêté encadrant le tir de nuit du sanglier.

Dates d'ouverture et de fermeture

L'ouverture générale de la chasse est fixée du 23 août 2026 au 1er février 2027.

Des dérogations spécifiques sont prévues :

- pour le brocard : du 15 mai 2026 au 1er février 2027 ;
- pour le cerf (mâle) : du 1er août 2026 au 1er février 2027 ;
- pour le sanglier : du 15 avril 2026 au 1er février 2027.

Concernant le renard, la dérogation applicable du 15 avril 2026 au 28 février 2027 ne concerne que les communes situées hors zones de montagne et de piémont. La liste des communes exclues figure en annexe de l'arrêté préfectoral d'ouverture.

Je vous remercie de votre attention.



Vincent Thiébaut,

Député de la 9e circonscription

M. Thiébaut a indiqué vouloir être bref, estimant que l'essentiel avait déjà été dit. Il a toutefois tenu à débiter son propos par une pensée pour Bruno Keiff.

Revenant sur les échanges précédents, il a exprimé son accord avec les constats dressés concernant la gestion de la forêt, la biodiversité et le rôle des chasseurs dans le maintien des équilibres naturels. Il a réaffirmé l'importance de leur engagement de terrain, soulignant leur connaissance concrète des milieux naturels et la nécessité d'une intervention humaine dans leur gestion.

Évoquant son expérience à l'Assemblée nationale, il a regretté certaines approches jugées trop idéologiques et éloignées des réalités du terrain, opposant à celles-ci l'expertise des chasseurs, acteurs quotidiens de la forêt.

Il a conclu en réaffirmant son soutien aux chasseurs et son engagement à relayer leurs préoccupations au niveau national, tout en s'excusant de devoir écourter sa présence en raison d'autres obligations.



Jérémy Ohlmann,

Maire de Geudertheim

Le maire, installé dans ses fonctions depuis trois semaines, a ouvert la séance en se disant heureux d'accueillir les participants pour ce rendez-vous annuel. Bien qu'il s'agisse de sa première intervention officielle à la tribune, il a rappelé être déjà familier de l'événement en tant que membre engagé de l'association musicale locale.

Il a présenté Geudertheim comme une commune périurbaine proche de Strasbourg, attachée à son identité rurale, à ses traditions et à son patrimoine culturel, notamment au travers d'une société de musique de près de 190 ans. Avec ses 2 750 habitants, la commune bénéficie également d'une situation géographique attractive.

Le maire a indiqué vouloir poursuivre la dynamique engagée par son prédécesseur, notamment à travers des projets structurants comme les travaux de l'école et la rénovation à venir de la salle polyvalente.

Il a également souligné la qualité du partenariat noué depuis près de vingt ans avec la Fédération des chasseurs, affirmant sa volonté de le renforcer et d'accompagner les projets futurs. Enfin, il a souhaité une bonne assemblée générale à l'ensemble des participants.



Compte-rendu de la Commission Petit Gibier, par Pascal Kentzinger

Mesdames, Messieurs, mes Chers amis chasseurs,

Comme chaque année, à la même occasion, il m'est donné de vous rendre compte des actions menées par notre Fédération en faveur du petit gibier et de ses habitats dans notre département, ainsi que des travaux de la Commission qui lui est dédiée.

Ce gibier que l'on qualifie de « petit », par opposition au grand... petit par la taille, certes, mais ô combien grand par la place qu'il occupe dans nos préoccupations et dans les actions que nous menons en sa faveur.

Je commencerai par vos déclarations de prélèvements sur Cynéportail. Globalement, le classement et les effectifs restent stables par rapport à l'an passé. Toutefois, je ne vous cache pas que j'aimerais voir nos espèces emblématiques, comme le lièvre et le faisan, progresser dans ce classement. Ce serait là un signal positif quant à l'amélioration de leur statut.

J'en profite pour vous rappeler, une fois encore, **l'importance de déclarer l'ensemble de vos prélèvements**, qu'il s'agisse des espèces de gibier ou des ESOD. Ces données sont essentielles : elles nous permettent d'appuyer nos demandes lors des arrêtés préfectoraux, mais aussi de confirmer et de quantifier la présence des espèces sur vos territoires de chasse.

Je vous annonce que **la Fédération a intégré les réseaux lièvres et faisans mis en place par la FNC dans le cadre du Plan de relance national Petit Gibier.** Cela nous permettra de bénéficier des dernières avancées en matière de gestion de la petite faune et des éventuelles aides associées.

L'année 2025 a été marquée par un effort sans précédent : les subventions consacrées à l'amélioration des milieux et des populations de petit gibier ont augmenté de près de 30 %, pour atteindre un montant de plus de 130 000 €.

Cet investissement conséquent a été majoritairement consacré à des aménagements de terrain et à la création de biotopes, profitant à l'ensemble de la faune de plaine.

Concrètement, cela s'est traduit par une nette accélération des actions : 38 hectares de couverts faunistiques semés, 14 kilomètres de haies plantées, 270 arbres fruitiers mis en terre, et désormais 43 mares créées, en grande majorité sur des terrains du FARB.

Je tiens d'ailleurs à remercier chaleureusement la Fédération Régionale des Chasseurs du Grand Est pour son soutien logistique et financier, ainsi que la Fondation Crédit Mutuel Alliance Fédérale pour sa généreuse contribution à la création de notre réseau de mares.

L'année 2025 correspond à notre troisième campagne de repeuplement en faisans et perdrix.

Et là, permettez-moi de vous dire bravo... et surtout merci.

Merci aux locataires engagés dès la première année, merci à ceux qui les ont rejoints, merci aussi aux garde-chasses qui œuvrent au quotidien pour la réussite de ces opérations. Les résultats sont là : 29 communes sont désormais concernées par ces actions de réintroduction. Nous sommes passés de 750 oiseaux relâchés en 2024 à 1 900 l'an dernier. Pour cette année, les bons de commande sont disponibles en ligne ; Vous avez jusqu'à la fin du mois d'avril pour nous les transmettre. Le reste à charge demeure inchangé et, à ce jour, 1 400 oiseaux sont déjà réservés.

Quelques mots maintenant sur les évolutions réglementaires à venir dans le Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

Pour les actions de chasse au petit gibier à moins de 10 fusils, les obligations restent allégées :

- Pas de déclaration obligatoire ;
- Le port de vêtements rouge-orangé est simplement recommandé, et la signalisation par panneau « chasse en cours » est facultative.
- Concernant l'agrainage du petit gibier, vous pourrez continuer à utiliser les dispositifs fournis par la Fédération, sans obligation de protection contre le grand gibier.
- Enfin, pour répondre à une demande de la Mission Régionale d'Autorité environnementale, qui souhaitait interdire totalement l'agrainage dans et à proximité des zones humides, nous avons pu trouver un compromis : seul l'appâtage des canards directement dans l'eau sera désormais interdit.

S'agissant des périodes de chasse, une modification concerne les 111 communes situées en zone de piémont et montagne.

Afin de répondre à une demande récurrente d'associations naturalistes, nous avons accepté de repousser l'ouverture de la chasse du renard au 23 août, soit à l'ouverture générale.

Ce choix repose sur un constat clair : dans ces zones, la pression de prédation est plus faible, et les prélèvements par la chasse restent très limités — seulement 37 individus sur la période concernée en 2025, soit moins de 2 % du total départemental.

Pour autant, le renard restant classé ESOD sur l'ensemble du département, les piégeurs agréés pourront continuer à intervenir, et les garde-chasses assermentés à procéder à des tirs.

Ces dispositions s'appliqueront jusqu'au 30 juin 2026, date du prochain arrêté triennal.

Pour terminer, je vous invite à bien identifier vos interlocuteurs au sein de la Fédération.

- **Notre directeur-adjoint, Nicolas**, vous accompagne dans tous vos projets de plantations et de création de mares, ainsi que pour les acquisitions liées au FARB.
- **Nos techniciens, Romain et Valentin**, sont à votre disposition pour intervenir sur vos territoires, réaliser des diagnostics et vous proposer des plans de gestion adaptés.

Enfin, je reste personnellement disponible pour les opérations de repeuplement et toute demande de subvention spécifique.

Je conclurai en remerciant sincèrement les membres de la Commission Petit Gibier & Biodiversité pour leur engagement, ainsi que l'ensemble des techniciens et du personnel administratif pour leur travail essentiel.

Merci également à Frédéric et aux membres du conseil d'administration pour leur confiance. Soyez assurés de l'engagement total de votre Fédération à vos côtés.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite à toutes et à tous une excellente saison de chasse.



Rapport de la Commission Communication,

par Samuel Balzer

Rebonjour à tous,

J'ai le plaisir de conclure cette AG par un volet plus plaisant et particulièrement important pour notre Fédération : la communication.

Afin d'assurer une information régulière et accessible à l'ensemble des chasseurs, de nos partenaires et autres utilisateurs de la nature, plusieurs supports sont aujourd'hui mobilisés : notre page Facebook, le site internet de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin, Infos'Chasse 67 ainsi que les Flash Infos 67.

Notre présence sur les réseaux sociaux poursuit sa progression. La page Facebook de la Fédération rassemble désormais plus de 2 500 abonnés et enregistre une fréquentation moyenne d'environ 500 visiteurs par mois, témoignant de l'intérêt porté à nos publications et à l'actualité cynégétique départementale.

Le bulletin Infos'Chasse 67 continue également de remplir pleinement son rôle

Avant de conclure et d'inviter l'assistance à partager le verre de l'amitié, le Président Obry a présenté le résultat des votes.

Le nombre de voix exprimées varie selon la résolution entre 1555 et 1628

RESULTAT DU VOTE DES RESOLUTIONS			
1° Approbation du bilan : Approuvez-vous le bilan et le compte de résultat 2024 et l'affectation du résultat ? (du 01/07/2024 au 30/06/2025)	OUI 1 518 / 1 628 96,08 %	NON 62 / 1 628 3,92 %	ABS. 48
2° Approbation du budget prévisionnel : Approuvez-vous le budget 2026-2027 ? (du 01/07/2026 au 30/06/2027)	OUI 1 504 / 1 628 95,19 %	NON 76 / 1 628 4,81 %	ABS. 48
3° Choix du montant du timbre fédéral et de la cotisation territoire : Quel montant choisissez-vous pour la prochaine campagne ?	78 € 1 252 / 1 628 76,90 %	80 € 376 / 1 628 23,10 %	ABS. 0
4° Choix du montant « Suivi de territoire » : Quel montant choisissez-vous pour la contribution « suivi de territoire » à l'hectare ?	0,16 € 1 175 / 1 628 72,22 %	0,18 € 452 / 1 628 27,78 %	ABS. 1
5° Choix du montant « FARB » : Quel montant choisissez-vous pour la contribution « FARB » à l'hectare ?	0,36 € 1 070 / 1 594 68,81 %	0,38 € 458 / 1 594 31,19 %	ABS. 66
6° Ratification de la nomination d'un nouveau commissaire aux comptes : Approuvez-vous la nomination de M. Patrick MULLER en tant que nouveau commissaire aux comptes ?	OUI 1 516 / 1 628 94,57 %	NON 87 / 1 628 / 5,43 %	ABS. 25
7° Ratification de la cooptation de M. Éric JACQUOT par le CA : Approuvez-vous la nomination de M. Éric JACQUOT en tant que nouveau membre du CA de la FDC ?	OUI 1 516 / 1 628 93,35 %	NON 108 / 1 628 6,65 %	ABS. 4

d'information auprès des chasseurs, avec une diffusion trimestrielle d'environ 6 000 exemplaires.

Les Flash Infos 67, quant à eux, permettent de relayer rapidement les informations importantes en fonction de l'actualité.

Parmi les événements marquants largement relayés dans la presse et sur les réseaux sociaux, il convient notamment de citer l'affaire du cerf de Graufthal, qui a connu un retentissement considérable et une très forte médiatisation via les réseaux sociaux.

Notre exposition des trophées a également suscité un vif intérêt auprès du public et de nos abonnés. La publication consacrée à cet événement a généré plus de 50 000 vues, illustrant l'attractivité de nos actions.

Je rappelle enfin que notre site internet demeure un outil essentiel d'information, sur lequel chacun peut retrouver l'ensemble des documents utiles, des informations réglementaires ainsi que les actualités de la Fédération.

Je m'arrêterai ici et laisse le soin à notre Président de vous inviter à un moment de convivialité autour du verre de l'amitié.



Amaury de Saint-Quentin,
Préfet de région, Préfet du Bas-Rhin

M. le Préfet a indiqué être honoré de s'exprimer pour la première fois devant l'assemblée générale des chasseurs du Bas-Rhin, remerciant le président pour son invitation. Il a inscrit son intervention entre bilan de la saison de chasse 2025-2026 et perspectives pour la campagne à venir.

Il a d'abord salué les résultats obtenus en matière de régulation des sangliers, mettant en avant l'efficacité des chasseurs. Avec près de 16 000 animaux prélevés et des dégâts agricoles historiquement bas en 2025, inférieurs à 500 hectares, il a félicité l'ensemble des acteurs pour leur engagement. Il a toutefois appelé à maintenir les efforts, face à une reprise des dégâts observée en ce début d'année, notamment sur les prairies.

Il a rappelé que l'État participait également à cette régulation, notamment à travers l'action des lieutenants de l'ovétoerie, récemment renouvelés, et des opérations spécifiques comme une battue administrative menée fin 2025, confirmant la présence importante de sangliers dans certains secteurs. Concernant les cervidés, il a indiqué que les résultats étaient globalement stables, avec des prélèvements comparables à l'année précédente et une qualité jugée satisfaisante. Il a toutefois souligné des disparités selon les territoires, nécessitant des ajustements fins des plans de chasse, en lien avec les retours de terrain.

Il a également mis en avant le rôle des groupes sectoriels dans la préparation de la prochaine campagne de chasse, saluant leur travail de concertation au plus près des réalités locales. Enfin, il a insisté sur la qualité du dialogue entre les différents acteurs du monde cynégétique dans le Bas-Rhin, tout en reconnaissant l'existence de désaccords, qu'il a jugés normaux et constructifs.



Il est loin le temps où la chasse occupait une place prépondérante dans le patrimoine culturel et les traditions françaises.

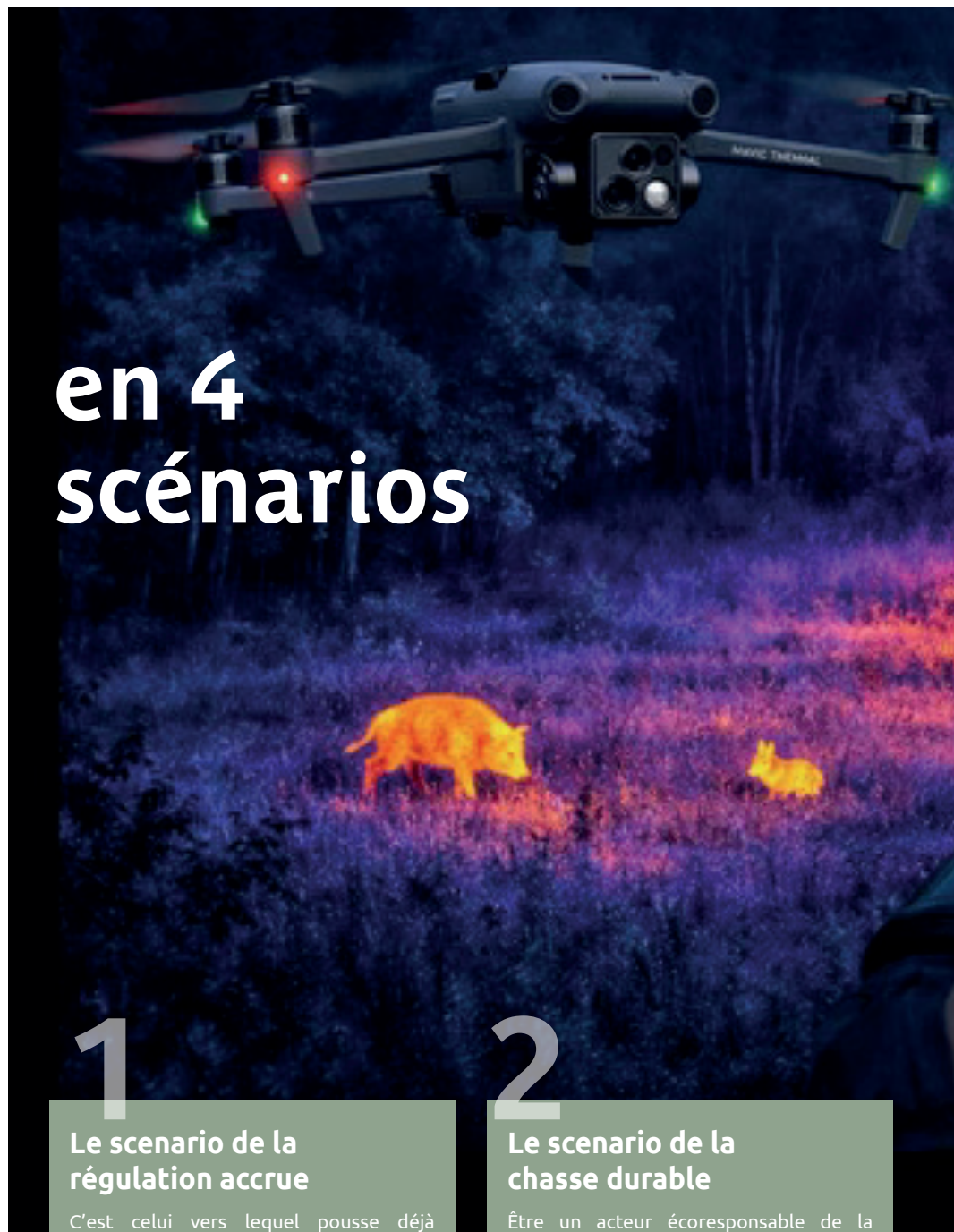
La chasse du futur... en 4 scénarios

Aujourd'hui le chasseur est chassé, une proie de choix pour tous ceux qui ont progressivement conduit à l'émergence d'une communauté d'antichasse faite d'activistes radicaux, de bambistes, d'opportunistes en tous genres, d'idiots utiles.

Longtemps la chasse vivait sa vie dans une France dominée par la ruralité, c'en est dorénavant fini de la bienveillance, la chasse est devenue un enjeu, un sujet politique, à coefficient électoraliste, être contre est en passe de faire gagner plus de voix que d'en perdre lors d'un scrutin.

Pour les uns c'est le fait de l'évolution de toute société développée, en l'occurrence de son passage de la vie à la campagne à celle à la ville, de l'émergence des menaces environnementales et d'une civilisation des loisirs, pour les autres c'est la mondialisation d'idées venues, comme souvent, d'Outre Atlantique d'une société plus moralisatrice, mettant homme et animal sur un plan d'égalité. Dans ce contexte, rien d'étonnant que la chasse soit soumise à l'ouverture de controverses incessantes.

Son impact sur la biodiversité, le bien-être animal, la sécurité des autres usagers de la nature, le contrôle des populations animales cristallisent maintenant au quotidien l'attention. Ce sont quatre activateurs devenus sources de tensions permanentes et qui ne permettent plus une chasse libre avec des chasseurs heureux (cf. mon article IC 113). Dans ce contexte de tous les dangers, plusieurs scénarios pour l'avenir de notre loisir émergent avec une probabilité de réalisation qui va de moyenne à élevée. Quels sont-ils ?



1

Le scénario de la régulation accrue

C'est celui vers lequel pousse déjà le monde agricole et forestier, c'est aussi celui dans lequel l'ensemble des opposants actifs ayant pignon sur rue veulent mettre actuellement la chasse en attaquant les listes des espèces chassables, en cherchant à étendre les zones protégées, en tentant de réduire l'activité cynégétique à une fonction. L'objectif visé est de mettre totalement fin à la gestion des espaces et des espèces par le chasseur, de le mettre « aux ordres » pour ne plus avoir « un État dans l'État ». D'une certaine manière, le débat en cours actuellement sur la réforme du statut des Louvetiers s'inscrit en partie dans cette idée, au point de susciter la défiance de la FNC.

2

Le scénario de la chasse durable

Être un acteur écoresponsable de la conservation, participer à l'équilibre des écosystèmes, réduire l'impact environnemental, tout un vocabulaire très à la mode auquel la chasse ne peut plus échapper pour rester en vie. Il s'agit dorénavant pour elle de montrer combien et comment le chasseur joue un rôle prépondérant dans la gestion de la faune et de la nature. Il lui faut expliquer, signer des partenariats, réaliser des études scientifiques, instaurer des quotas, s'intégrer dans les politiques de biodiversité, passer des spots publicitaires. L'application ChassAdapt lancée en 2018 par la FNC entre dans ce cadre, comme outil au service d'une chasse responsable.



3

Le scenario de l'adaptation technologique

Digitaliser la chasse pour la sortir de la tradition, pour la rendre plus précise est un scenario à grade élevé. Aujourd'hui et encore plus demain, l'I.A. mange tous les secteurs. La chasse n'y échappera pas, des algorithmes fourniront la possibilité de contrôler en temps réel les populations de gibiers pour adapter les quotas de tirs, ils ouvriront les portes à l'analyse prédictive des populations de gibiers. Les drones iront bien plus loin que l'usage actuel pour détecter les faons dans les prés, les applications de géolocalisation positionneront en direct les lignes de tireurs et les emplacements de chacun. La venaison et sa valorisation n'échapperont pas non plus aux technologies numériques pour augmenter traçabilité et commercialisation.

4

Le scenario de l'interdiction progressive

Si ce dernier scenario paraissait longtemps comme faible, il est croissant, porté par les mouvements animalistes et repris maintenant par bon nombre de partis politiques, tant nationaux qu'europeens. C'est un danger fondé sur l'idéologie et la vision d'une société révolutionnaire qui s'invitera en force dans les prochaines élections présidentielles autour de supports comme le véganisme, le droit animal. A la limite en finir avec la chasse sur fond de cause animale est un objectif secondaire, la finalité, c'est « l'extermination du capitaliste », instaurer un nouveau modèle de société. La chasse sanguinaire, dangereuse, privatrice des espaces de promenade, comme les opposants la voient, est juste un prétexte pour agiter, toucher des électeurs, notamment les jeunes générations.

Qu'en penser ?

Pour les uns, il s'agit là de 4 scenarios de science-fiction, pour d'autres d'évolutions crédibles sur fond de montée des tensions sociétales et environnementales, en tout cas la chasse du futur en 4 scénarios peut faire sourire ou inquiéter.

Maintenant, si on pousse les raisonnements encore d'un cran plus haut, le scenario 1, la chasse de régulation accrue, avec comme objectif une raréfaction du gibier, on y va, la chasse durable, scenario 2, c'est ce qu'on attend de nous, la chasse « augmentée » par la technologie, scenario 3, sera un accompagnateur pour réaliser les deux premiers scenarios, on peut donc la craindre. Out alors les chiens en battue, place aux drones équipés de caméras thermiques et d'I.A. pour localiser le gibier sans intervention humaine.

Place aux armes « intelligentes » avec des fusils et carabines connectés permettant de bloquer le tir si la cible est une espèce protégée ou si le chasseur n'a pas les autorisations nécessaires. Place aux balles high tech qui s'autodétruisent si elles ne sont pas létales pour éviter la souffrance animale. Place aux « quotas dynamiques » avec des capteurs sur les animaux. Place à l'examen annuel pour renouveler le permis après formation pour apprendre toutes ces techniques de chasse durable et augmentée...

Et là, forcément quatre nouveaux scenarios s'ouvriront en plus : soit on sera alors vraiment dans une chasse « élitiste », réservée à des budgets en capacité de financer le coût des équipements et des formations, ce qui provoquera un effondrement des effectifs avec toutes les conséquences qui en découleront ; soit « le trop c'est trop » provoquera un retour de balancier, avec un retour à la tradition ; soit la chasse qui sera forcément de régulation continue pour maintenir le point bas des populations sera pratiquée uniquement par des agents d'État remplissant des missions de service public ; soit un referendum posé au bon moment par la sphère des opposants aura suffi à mettre un stop à la chasse.

D'une manière ou d'une autre, dans 10-15 ans, voire moins selon les urnes, a minima nous ne chasserons plus comme avant. Maintenant, il existe une étude autrement plus profonde que mon approche « orwellienne », faite par la Fondation Sommer, intitulée « Quels scenarios pour la chasse à l'horizon 2040 », elle mérite un coup d'œil.

A consulter via le QR code ci-contre

Léon Rapinat



Louis XIII, le roi des chasseurs

Si les rois de France ont tous été de grands chasseurs, Louis XIII (1601-1643) fut certainement le Nemrod le plus passionné

Formé à la chasse dès l'enfance

Fils de Henri IV, lui-même grand chasseur, le jeune dauphin est initié très tôt à la chasse. Dès l'âge de 6 ans, il entretient des chiens comme un vrai chasseur. Son goût pour la chasse, et en particulier pour la fauconnerie, se transforme très vite en une véritable passion. Son médecin, Jean Héroard, écrit « il s'amuse et prend grand plaisir au livre des chasses du sieur du Fouilloux ».

Il lance ses chiens contre des renardeaux dans la galerie du château de Fontainebleau. Quand il sort du château, il porte un rapace sur le poing et s'entraîne à la chasse au vol. Il chasse alors uniquement du petit gibier à poil ou à plume, comme lièvre et perdreaux, et toujours dans des espaces clos. À partir de l'âge de 7 ans, il participe à des chasses à courre en forêt de Saint-Germain, d'abord en carrosse, avant de devenir un excellent cavalier. Deux ans plus tard, en 1609, il peut enfin s'élancer à bride abattue en vrai chasseur dans la forêt de Fontainebleau. Dès lors, ses chasses deviennent fréquentes.

Un jeune roi passionné de chasse

Louis XIII devient roi en 1610, à la suite de l'assassinat de son père. La chasse occupe la majeure partie de son temps, même lors des opérations militaires et de ses voyages. Il se distrait de l'ennui des sièges de Montauban ou de La Rochelle en chassant dans les forêts voisines avec ses meutes. Lorsqu'il chasse, Louis XIII est dans son véritable élément. Il dispose d'une imposante fauconnerie comprenant 140 oiseaux et d'un important personnel. Chaque variété de rapace est réservée à un gibier déterminé : les faucons capturent les canards sauvages, les crécerelles pour le faisan, les éperviers et les émerillons pour les cailles, tandis que les sacres et les autours fondent sur les perdrix.





Louis XIII ne vit vraiment qu'en forêt ou en rase campagne. Il possède plusieurs meutes de chiens courants, de petits chiens, de lévriers. Bien que la grande vénerie emploie plus d'une centaine de personnes, il ne souhaite que quelques compagnons de chasse autour de lui, trois ou quatre serviteurs et quelques gentilshommes. Il charge lui-même son arme, fouille le terrier, place les collets et ne laisse à personne le soin de servir le cerf qu'il a forcé. Le grand veneur assiste le roi dans toutes ses chasses et dirige les officiers de la vénerie royale, comme le capitaine des chasses, les valets de chiens, un chirurgien pour soigner les chiens blessés. Le grand veneur se tient toujours à ses côtés, il lui remet le bâton nécessaire pour écarter les branchages gênants.

Les dangers auxquels il s'expose pendant la chasse inquiètent son entourage, mais sa hardiesse ne se dément pas. Il a ainsi failli se noyer plusieurs fois. Il lui arrive même, obnubilé par son enthousiasme, de poursuivre pendant toute une nuit, à la clarté de la lune, un cerf ou un sanglier qu'il a débusqué au crépuscule. Il revient souvent en triste état, couvert de boue et trempé. Ses bottes sont si maculées et remplies d'eau qu'il faut les fendre au couteau pour lui permettre d'en sortir.

Versailles, un relai de chasse royal

Louis XIII est le véritable créateur de Versailles. Au début des années 1620, il commence à s'intéresser à ce petit village qu'il ne connaissait guère, n'y ayant accompagné son père qu'à deux ou trois occasions. « Ennuyé, et sa cour encore plus, d'y avoir couché dans un méchant cabaret ou dans un moulin à vent, excédé de ces loges choisies dans la forêt de Saint Léger et plus en loin encore, il y fit construire en 1621, un petit pavillon de chasse » écrit le mémorialiste Saint-Simon. Ce modeste relai de chasse est l'embryon du futur château de Versailles.

Si Louis XIII a choisi Versailles, à 4 lieues de Paris et à 2 lieues de Saint-Germain-en-Laye, c'est pour fuir les contraintes de la cour et y pratiquer plus librement la chasse avec ses amis. En décembre 1626, l'ambassadeur de Venise note que « depuis un mois, le roi n'est pas venu à Paris, si ce n'est la nuit et le jour de Noël, car il chasse le cerf en de continuelles et violentes poursuites, sans permettre à lui-même ni à sa suite de souffler, et sans s'accorder la moindre commodité, si bien qu'il est impossible aux ambassadeurs ni à personne d'autre de pouvoir l'approcher et de lui rendre ses devoirs ».

Dès 1627, Louis XIII fait transformer le relai de chasse inconfortable en un élégant château de briques, aujourd'hui enserré au centre de l'immense palais réalisé par Louis XIV. Le domaine de Versailles connaît alors une

succession de transformations et d'extensions. Louis XIII y adjoint une garenne et un grand parc à gibier de 44 hectares clos de murs. Pour faciliter la circulation, il est entrecoupé de grandes allées rectilignes, probablement dessinées par Louis XIII lui-même. A son décès, le domaine de Versailles s'étend sur plus de 300 ha.

Entre 1631 et 1643, les douze dernières années de son règne, Louis XIII délaisse Paris et ne s'y rend que pour des cérémonies officielles. En fait, le roi partage les deux tiers de l'année entre sa résidence principale de Saint-Germain et ses campagnes militaires. Le reste de l'année, il séjourne dans ses résidences de chasse. Son château de Versailles n'est pas une résidence royale officielle mais un lieu de repos, un domaine privé, permettant au roi d'échapper à ses obligations protocolaires. Il ne vient à Versailles que sept à huit fois par an, et il n'y reste généralement qu'une seule journée, voire très rarement trois ou quatre jours d'affilée « afin d'y entretenir sa santé par le travail de la chasse et les autres exercices des princes ».

Séduit par les lieux et son potentiel cynégétique, son fils Louis XIV fera de Versailles le centre de son pouvoir, le symbole même de son règne et du rayonnement de la France.

Philippe Jéhin

BÉCASSE DES BOIS

Le suivi scientifique se poursuit dans le Bas-Rhin

Baguage : mieux connaître pour mieux gérer

Chaque année, la FDC 67 participe activement au suivi scientifique de la bécasse des bois grâce à des opérations de baguage réalisées sur le terrain. Ces interventions, menées dans le cadre du réseau national Bécasse de l'Office français de la biodiversité (OFB), permettent de collecter des données précieuses sur cette espèce emblématique des milieux forestiers.

Les captures sont effectuées de nuit, directement dans l'habitat naturel de l'oiseau, par des opérateurs spécialement formés et titulaires d'une autorisation délivrée par l'OFB. À l'aide de techniques adaptées et respectueuses, les bécasses sont capturées brièvement avant d'être examinées puis relâchées sans aucune séquelle.

Chaque oiseau reçoit une bague métallique numérotée permettant son identification tout au long de sa vie. Lors de cette opération, plusieurs informations sont recueillies : âge estimé, poids, état physiologique et différentes mesures morphologiques. Ces données sont ensuite transmises au réseau national qui centralise les informations collectées sur l'ensemble du territoire.

Le baguage constitue aujourd'hui un outil essentiel pour mieux comprendre la biologie et la dynamique des populations de bécasses. Il permet notamment d'étudier les axes migratoires, les zones d'hivernage, les taux de survie des individus ainsi que l'impact des évolutions environnementales sur l'espèce. Ces connaissances contribuent directement à l'élaboration des mesures de gestion et de conservation.

Les chasseurs jouent également un rôle déterminant dans ce dispositif scientifique. En signalant les bagues retrouvées sur des oiseaux prélevés ou découverts sur le terrain, ils participent activement à l'enrichissement de la base de données nationale. Chaque bague retrouvée permet de reconstituer une partie de l'histoire de l'oiseau et d'améliorer les

connaissances sur les déplacements et la survie de l'espèce.

Une campagne de baguage productive en 2026

Cinq sorties nocturnes ont été organisées par les équipes de la FDC 67, permettant d'observer 70 bécasses au total. Parmi elles, 12 individus ont pu être capturés puis bagués.

Ces opérations témoignent de l'investissement des techniciens et des bénévoles mobilisés, mais aussi de la collaboration des détenteurs de territoires de chasse qui facilitent la réalisation de ces suivis scientifiques.

Le « point croule », un indicateur de la reproduction

Parallèlement au baguage, la FDC 67 participe également au suivi national de la reproduction de la bécasse des bois à travers les « points croule ».

La croule désigne le vol caractéristique effectué par les mâles au crépuscule durant la période de reproduction. Accompagné de vocalises spécifiques, ce comportement permet aux mâles de rechercher des femelles dans les massifs forestiers.

Pour suivre l'évolution des populations nicheuses, des points d'écoute sont réalisés chaque année dans des habitats favorables. Les sites sont sélectionnés de manière aléatoire afin de garantir la représentativité des observations et d'éviter tous biais. Chaque point est visité une fois au cours de la période de reproduction, entre mai et juin.

Ce protocole national est mis en œuvre par les agents de OFB et les techniciens des FDC. Les données recueillies permettent de

suivre l'évolution des effectifs reproducteurs à l'échelle nationale et d'évaluer l'état de conservation de l'espèce.

Dans le Bas-Rhin, 26 points d'écoute ont été attribués pour la saison 2026. La FDC 67 assurera le suivi de dix d'entre eux, contribuant ainsi à un programme scientifique de référence pour la connaissance et la gestion durable de la bécasse des bois.



NATURA 2000 RHIN RIED BRUCH

Prairies naturelles et fête de la nature, entre découverte et savoir-faire

Pour la première fois dans les rieds, le concours « Prairies et parcours » est organisé dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 Rhin Ried Bruch. Portée par la Fédération des chasseurs du Bas-Rhin (FDC 67), en partenariat avec la Chambre d'agriculture d'Alsace et la Collectivité européenne d'Alsace, cette initiative met en lumière les éleveurs qui préservent et valorisent les prairies naturelles.



L'originalité du concours réside dans son approche globale. Les parcelles candidates sont évaluées par un jury pluridisciplinaire composé d'une conseillère fourragère, d'une botaniste et d'une chargée de mission apiculture. Ensemble, elles analysent à la fois la qualité fourragère des prairies, leur richesse botanique et leur intérêt pour les pollinisateurs.

L'objectif est de récompenser les exploitations capables de concilier performance agricole et préservation de la biodiversité. Au-delà du classement final,



les participants bénéficient d'un retour technique précieux sur leurs pratiques et leur gestion des espaces prairiaux.

Les visites de terrain se sont déroulées à la fin du mois de mai. Les résultats seront prochainement dévoilés aux éleveurs participants. Le lauréat local pourra ensuite représenter le territoire au niveau national, avec une remise des prix prévue lors du prochain Salon international de l'agriculture. Un dialogue riche d'enseignements, qui permet à chacun de partager ses connaissances et son expérience autour des enjeux agricoles et environnementaux.

La Fête de la nature à la découverte des milieux naturels

Après le renouvellement des équipes municipales, les animateurs Natura 2000 ont souhaité renforcer la sensibilisation des élus et du grand public aux richesses naturelles du territoire. À l'occasion de la Fête de la nature, huit animations ont ainsi été proposées pour faire découvrir la diversité des milieux présents sur les sites Natura 2000 Rhin Ried Bruch.

Prairies, mares, forêts ou encore zones humides ont été mises à l'honneur lors de cette semaine d'animations organisée autour du 18 mai. Cette programmation variée a été rendue possible grâce à la mobilisation d'intervenants issus d'horizons multiples, chacun apportant son expertise sur les

écosystèmes locaux.

Si certaines sorties n'ont pas rencontré le succès espéré et ont dû être annulées faute de participants, les animations maintenues ont suscité un réel enthousiasme. Les participants ont salué la qualité des interventions, soulignant le caractère à la fois pédagogique et passionnant des échanges. Au total, une quarantaine de personnes ont pris part aux quatre animations organisées, dont trois dans le Bas-Rhin, à Fort-Louis, Rountzenheim-Auenheim et Osthouse.

De nouvelles visites prévues à l'automne

Dans la continuité de ces actions de sensibilisation, de nouvelles sorties de terrain seront proposées au mois d'octobre. Elles permettront de découvrir les « contrats Natura 2000 », des dispositifs de financement destinés à soutenir les propriétaires et gestionnaires engagés dans la préservation ou la restauration des milieux naturels. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire à la lettre d'information des sites Natura 2000 Rhin Ried Bruch afin de suivre l'actualité des projets et des animations à venir.

Contact :
natura2000rrb@chasseurdefrance.com



NATURA 2000

Bilan des animations d'avril à juin

Au cours des mois d'avril, mai et juin, la Fédération des Chasseurs du Bas-Rhin (FDC67), animatrice du site Natura 2000 Rhin Ried Bruch, a multiplié les actions de sensibilisation auprès des scolaires et du grand public.

Au total, près de 900 personnes ont participé aux différentes animations organisées sur le territoire, permettant de mieux faire connaître les richesses naturelles locales et les actions menées en faveur de leur préservation.

Près de
900
personnes
sensibilisées à
la biodiversité
locale





Les scolaires à la découverte des milieux naturels

À la demande de la Ville de Sélestat, cinq sorties Natura 2000 ont été proposées aux élèves des écoles Sainte-Foy, Jean Monnet, Wimpfeling et Quartier Ouest. Ces animations ont permis aux enfants d'explorer les trois grands milieux caractéristiques du site : les zones humides, les forêts et les milieux ouverts.

Dans les milieux humides, les élèves ont découvert comment évaluer la qualité d'un écosystème grâce à l'observation des macro-invertébrés aquatiques. Le prélèvement et l'identification de nombreuses espèces indicatrices ont permis de conclure au bon état écologique d'un bras mort de



l'Il, illustrant concrètement le lien entre biodiversité et qualité de l'eau.

En forêt, les classes ont utilisé le carnet IBP Kids pour réaliser un véritable diagnostic écologique. Diversité des essences, présence de très gros arbres, bois mort et micro-habitats ont permis aux élèves de constater qu'une forêt riche en biodiversité ne dépend pas uniquement du nombre d'espèces, mais aussi de la qualité de ses habitats.

Les animations consacrées aux milieux ouverts ont mis en lumière le rôle essentiel des prairies et des haies pour de nombreuses espèces emblématiques comme le courlis cendré, le vanneau huppé ou encore l'azuré de la sanguisorbe. Les élèves ont ainsi compris les liens étroits qui unissent les espèces à leur habitat et les enjeux de leur conservation.

Plus de 270 enfants, de la maternelle au CM2, ont découvert la faune locale à travers des spécimens naturalisés, des ateliers de reconnaissance d'empreintes et des sorties de terrain consacrées à la biodiversité forestière.

Ces animations ont permis aux jeunes participants de développer leur sens de l'observation, de mieux comprendre les interactions entre les espèces et leurs habitats, tout en découvrant les actions concrètes menées pour préserver la biodiversité alsacienne.

Natura 2000 à la rencontre du grand public

La FDC67 a également participé à plusieurs manifestations nature afin de présenter le dispositif Natura 2000 et les actions conduites sur le site Rhin Ried Bruch.

Au Fort Carré de Fort-Louis, près de 300 visiteurs ont découvert les habitats naturels remarquables du territoire ainsi que les mesures mises en œuvre pour les préserver, comme les fauches tardives favorables aux oiseaux nicheurs au sol ou la création d'îlots de sénescence en forêt. Les plus jeunes ont pu participer à des quiz, jeux sensoriels et activités autour du Mobil'faune.

D'autres rendez-vous, notamment à

Reichstett, Seebach et Châtenois, ont permis de sensibiliser près de 300 personnes supplémentaires, dont un public en situation de handicap, grâce à des animations adaptées mêlant découverte sensorielle, reconnaissance d'empreintes, cris d'animaux et manipulation de supports pédagogiques.

Le Mobil'faune au service de l'éducation à la nature

Le Mobil'faune a poursuivi sa tournée dans plusieurs établissements scolaires du Bas-Rhin, notamment à Durrenbach, Oberhaslach, Sarrewerden et Saessolsheim.

Sensibiliser pour mieux préserver

À travers ces nombreuses interventions, la FDC67 poursuit son objectif de faire découvrir la biodiversité locale au plus grand nombre.

En associant observations de terrain, expérimentations, jeux et échanges, ces animations permettent de mieux comprendre le fonctionnement des écosystèmes et l'importance des actions engagées dans le cadre du réseau Natura 2000 pour préserver durablement les milieux naturels du Rhin Ried Bruch.



SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE GESTION CYNÉGÉTIQUE

Les nouvelles modalités 2026-2032

Approuvé par arrêté préfectoral le 5 mai dernier, le nouveau Schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) fixe les règles applicables à la chasse pour la période 2026-2032. Ce document de référence introduit plusieurs évolutions importantes concernant la gestion du petit et du grand gibier, les modalités d'agrainage, l'organisation des battues ainsi que diverses dispositions réglementaires destinées à renforcer la sécurité, le suivi des prélèvements et la préservation des équilibres agro-sylvo-cynégétiques.

La partie réglementaire du schéma ainsi que toutes les annexes (dont les conventions Annexe XII (agrainage de dissuasion) et XIIb (agrainage appât « Kírrung ») sont disponibles sur notre site en rubrique « Réglementation »



Petit gibier

(art. 2-1, 2-2, 3-1 et 4-1)

Le SDGC renforce l'encadrement des lâchers de petit gibier. Rappel : les lâchers de gibier d'eau sont interdits du 15 juillet au 31 décembre, tandis que ceux de canards colverts sont proscrits sur les secteurs rhénans entre Lauterbourg, Strasbourg et Marckolsheim.

Concernant les lâchers de petit gibier, seul

le lapin de garenne doit faire l'objet d'une autorisation administrative spécifique.

Tous les lâchers devront être déclarés sur Cynéportail, avec une obligation de suivi des animaux relâchés. La Fédération des chasseurs encouragera par ailleurs la conservation de souches de qualité via les GGC.

Concernant l'agrainage du petit gibier, celui-ci reste autorisé toute l'année, à condition que les dispositifs empêchent l'accès du grand

gibier. L'agrainage des canards demeure interdit dans les cours d'eau, mares et étangs.

La chasse du petit gibier continue de pouvoir se pratiquer sans déclaration préalable, sous réserve d'être organisée en petit nombre (moins de 10 chasseurs armés). Les prélèvements devront toutefois être déclarés au fil de l'eau et au plus tard le 31 mars sur Cynéportail. Le port de vêtements de couleur vive reste fortement recommandé pour des raisons de sécurité.

Grand gibier

Des plans de chasse maintenus mais des obligations renforcées

Chevreuril (art. 5-1 à 5-6)

Le plan de chasse triennal est maintenu avec une révision annuelle possible. Les attributions restent fondées sur un objectif d'un tiers de brocards pour deux tiers de chevrettes.

Les chasseurs devront déclarer tous les prélèvements chaque semaine sur Cynéportail en y joignant une photographie de l'animal. Le SDGC autorise également, sous certaines conditions, le tir du chevreuil au plomb ou à la grenaille métallique à courte distance (25 mètres maximum). Le glissement de bracelet reste autorisé et automatique pour les lots contigus avec le même locataire, personne physique ou morale. Le marquage des chevreuils tirés en battue peut se faire indifféremment avec des bracelets CH-M ou CH-F à partir du 2e samedi d'octobre.

Chamois (art. 6-1 & 6-2)

La gestion repose désormais sur trois catégories de bracelets (chevreau, chèvre et bouc) avec attribution d'un bracelet de

chaque catégorie. Le prélèvement en battue est interdit : seuls l'affût et l'approche sont autorisés.

Sanglier (art. 7-1)

Le schéma rappelle l'interdiction de donner des consignes de tir lors des chasses. Les prélèvements restent possibles à proximité des places d'agrainage, à plus de cinq mètres du dispositif.

Les tirs de nuit demeurent possibles dans le cadre des arrêtés préfectoraux annuels (consultables sur le site de la FDC). Tous les prélèvements devront être déclarés chaque semaine sur Cynéportail.

Daim et cerf (art. 8-1 à 8-6 et 9-1 à 9-6)

Le SDGC maintient une gestion par catégories d'âge et de sexe avec des objectifs théoriques d'un tiers de jeunes, un tiers de femelles et un tiers de mâles.

Des adaptations spécifiques sont prévues selon les secteurs (zones noyaux, zones périphériques, zones de sensibilité forestière et secteurs particuliers), avec la création de bracelets spécifiques (DS* pour le daim, CS* pour le cerf) ANNEXE VIa(*daim ou cerf de sensibilité – daim à pointe à perche palette) destinés à favoriser une gestion plus fine des populations et à mieux répondre aux enjeux forestiers.

Battues, miradors et sécurité

(art. 13-9)

Le SDGC rappelle plusieurs interdictions et obligations :

- Interdiction d'installer des équipements fixes sans l'accord du propriétaire ;
- Distance minimale de 100 mètres entre les miradors permanents et les limites de lots, sauf accord du voisin ;
- Obligation de démonter les installations fixes dans les deux mois suivant la fin du bail de chasse ;
- Définition officielle de la battue : chasse collective en mouvement avec au moins dix fusils postés ;
- Interdiction de tirer en battue les cerfs et daims coiffés de catégorie C3 ou D3 ;
- Interdiction de tirer en battue les cerfs et daims des deux sexes avant le deuxième samedi d'octobre ;
- Utilisation des équipements de vision thermique uniquement dans le cadre des tirs de nuit autorisés sous le contrôle des lieutenants de louveterie.

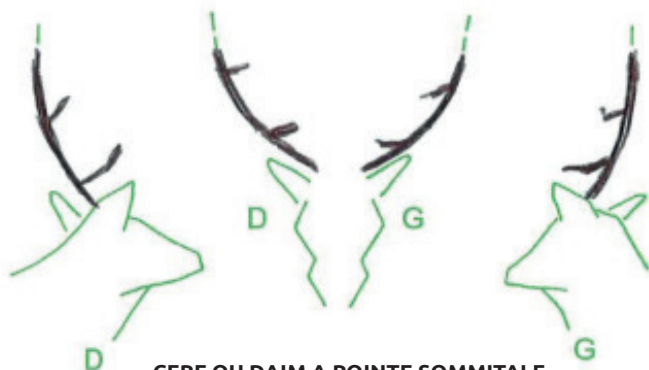
Le texte interdit également l'organisation de chasses commerciales sur les lots affermés ainsi que l'utilisation de drones équipés de caméras thermiques ou infrarouges pour repérer le gibier dans les 48 heures précédant une chasse collective.

Déclaration des battues (art. 13-10)

Les calendriers annuels de battues devront être déposés sur Cynéportail avant le 1er septembre de chaque année. Toute modification devra être signalée au minimum une semaine avant la date prévue.

APPOSITION DU BRACELET CS ET DS

Zones de sensibilité forestière - Secteurs 1-3, 3-3 et 7-3



CERF OU DAIM A POINTE SOMMITALE

(sans fourche, ni empaumure, ni palette) jusqu'à la 3ème tête incluse



Agrainage du sanglier

Un cadre strict
(art. 14-2-2 à 14-2-5)

Le schéma distingue clairement trois pratiques :

1. L'affouragement (foin, betteraves, pommes, fourrages...) qui est interdit toute l'année.
2. L'agrainage de dissuasion, destiné à limiter les dégâts agricoles, autorisé du 1er mars au 31 octobre, uniquement dans le cadre d'une convention (voir encadré). Les quantités sont limitées à 50 kg pour 100 hectares boisés par semaine, réparties sur deux jours fixes, selon un épandage linéaire exclusivement composé de céréales entières, pois ou féveroles.
3. L'agrainage appât dit « Kírrung », (voir encadré) utilisé pour faciliter les prélèvements, autorisé toute l'année, mais avec un nombre limité de postes selon la surface boisée du lot et une quantité maximale de 5 litres par poste et par jour. (Voir encadré)

Enfin, plusieurs interdictions générales sont rappelées : absence totale d'agrainage dans les bois de moins de 25 hectares d'un seul tenant, interdiction de maintenir des

parcelles de maïs sur pied pour attirer les sangliers, interdiction des déchets, des produits attractifs chimiques ou de l'ammoniac, ainsi que l'agrainage à proximité des habitations, routes, captages d'eau, cours d'eau ou cultures agricoles.

Nombre de postes autorisés sur un lot de chasse :

- Surface boisée d'un seul tenant de 0 à 25 HA : 0 poste
- Surface boisée d'un seul tenant entre 25 et 50 hectares : 1 poste
- Surface boisée d'un seul tenant entre 51 et 100 hectares : 2 postes
- Surface boisée d'un seul tenant entre 101 et 150 hectares : 3 postes
- Surface boisée d'un seul tenant entre 151 et 200 hectares : 4 postes
- Surface boisée d'un seul tenant entre 201 et 250 hectares : 5 postes
- Surface boisée d'un seul tenant entre 251 et 300 hectares : 6 postes
- Au-delà de 300 hectares, 1 poste supplémentaire par tranche entamée de 100 hectares de surface boisée d'un seul tenant

Surface agrainable calculée sur la base de la surface boisée de chaque lot de chasse après déduction des éventuelles zones soumises à une réglementation spécifique

Agrainage

Les conventions d'agrainage « appât » sont à faire signer par le propriétaire, le gestionnaire forestier et le titulaire du droit de chasse. Les conventions d'agrainage de dissuasion seront signées par le propriétaire, le titulaire de droit de chasse et transmises pour signature au Président de la FDC 67, après avis du gestionnaire forestier.

Une réglementation tournée vers une gestion durable

Le nouveau SDGC 2026-2032 renforce les obligations de déclaration, le suivi numérique des prélèvements et l'encadrement des pratiques cynégétiques. L'objectif affiché est de concilier une gestion durable des populations de gibier, la réduction des dégâts aux cultures et aux forêts, ainsi que l'amélioration de la sécurité des chasseurs et des autres usagers de la nature.



L'Armurerie de la Vallée

NEW SHADE

La tenue idéale pour la chasse d'été

Tenue ultra légère grâce aux microperforations, ultra silencieuse et confortable par son tissu extensible.

Pantalon 6 poches
Sweat avec poche kangourou et poche poitrine zippée
Masque intégré dans la capuche



67,95€

NEW BASA

La tenue parfaite pour la chasse de printemps et d'automne

Tenue légère, silencieuse et membrée
Pantalon 4 poches
Veste 4 poches avec zip de ventilation et capuche amovible



79,95€

99,95€

99,95€

OUVERT du Mardi au Vendredi 9h-12h/14h-19h et le Samedi 9h-12h/14h-17h

NATURA VALLÉE ~ 67130 SCHIRMECK ~ TÉL.: 09 60 12 08 90

Mail : naturavallee@orange.fr - www.naturavallee.fr

CHASSER EN TOUTE SÉRÉNITÉ EST NOTRE OBJECTIF



+ 20 ANS D'EXPERTISE A DESTINATION DES CHASSEURS



ASSUREUR PARTENAIRE DES FÉDÉRATIONS DE CHASSE

TOUTES LES ASSURANCES POUR LA CHASSE

- RESPONSABILITÉ CIVILE DU CHASSEUR
- ORGANISATEUR DE CHASSE
- DOMMAGES AUX CHIENS
- RELAIS DE CHASSE
- VÉHICULES QUI ROULENT "PEU"
- PROTECTION INDIVIDUELLE DU CHASSEUR





BS ASSURANCES

une marque du Groupe SBB ASSURANCES

Mail : contact@assurance-chasse.eu

Site : www.assurance-chasse.eu

14 rue Jean Bureau - 77100 Meaux

Tel : 01 60 09 43 43 - N°Orias : 15004905





HIKCam A7E

Tout pour améliorer vos performances de tir

Jusqu'à
4K

Jusqu'à 120fps
de 2x à 8x

Lecture du ralenti
réglable

138.6g
léger

HIKMICRO SIGHT APP

Download on the App Store

GET IT ON Google Play

hikmicrohunting.france

HIKMICRO Outdoor

Rejoignez le groupe HIKMICROHIKHunter.France sur Facebook!

www.rivolier.com

Rivolier



Assemblées générales des GGC

AG du GGC Plaine de la

Bruche

Bilan cynégétique et enjeux de sécurité



C'est le 24 avril dernier à Mittelhausbergen que la présidente Aliette Schaeffer a donné rendez-vous aux locataires et garde-chasses du GGC pour son assemblée générale annuelle. Dans son allocution, Mme Schaeffer a souligné l'importance de ce moment d'échange et de convivialité. Une minute de silence a ensuite été observée en mémoire des chasseurs disparus au cours de l'année.

L'assemblée a rendu un hommage particulier à Bruno Keiff, président de l'ABRCGG, administrateur de la FDC 67 et acteur engagé dans plusieurs instances nationales. Son décès brutal a suscité une vive émotion au sein du monde cynégétique. Tous ont salué son investissement sans faille au service de la chasse, de la gestion de la faune sauvage et de la défense des intérêts des chasseurs.

Dans son rapport moral, la Présidente a rappelé le rôle essentiel de la chasse dans les territoires ruraux. Au-delà de son ancrage historique et culturel, elle participe à la gestion durable des populations animales, à la préservation de la biodiversité et à l'entretien des espaces naturels.

Elle a également mis en avant le travail réalisé bénévolement par les chasseurs, qui accomplissent de nombreuses missions d'intérêt général souvent méconnues du grand public.

Le bilan cynégétique de la saison fait état de 15 635 sangliers prélevés dans le Bas-Rhin. Parmi eux, 9 300 ont été réalisés en battue, 2 990 à l'affût ou à l'approche, 2 968 lors de tirs de nuit à l'affût et 377 dans le cadre de prélèvements administratifs.

Concernant le chevreuil, les données présentées font apparaître une diminution estimée à 34 % des effectifs départementaux. Sur les 24 998 animaux attribués, 10 283 ont

été réalisés au cours de la saison.

La situation du lièvre apparaît en revanche plus encourageante. La présidente a toutefois rappelé que l'avenir du petit gibier reste étroitement lié à la qualité des habitats, aux aménagements réalisés sur le terrain ainsi qu'aux pratiques agricoles, notamment l'utilisation des produits phytosanitaires et les périodes de fauche.

L'assemblée a également pris connaissance des principaux chiffres de prélèvements réalisés au cours de l'année. Ceux-ci s'élèvent à 1 879 renards, 1 075 faisans, 913 ragondins, 900 corbeaux freux, 837 corneilles, 839 pigeons, 696 colverts, 534 lièvres et 168 perdrix grises.

Aliette Schaeffer a aussi salué les actions menées au niveau national pour maintenir certains outils de gestion, notamment la possibilité de réguler le renard, dont le rôle fait régulièrement débat.

Comme chaque année, la sécurité a occupé une place centrale dans les échanges. La Présidente a rappelé qu'elle constitue la priorité absolue de la Fédération et qu'elle figurera parmi les axes majeurs du futur Schéma départemental de gestion cynégétique.

Les statistiques de l'OFB montrent que 63 % des accidents concernent la chasse au grand gibier et 37 % la chasse au petit gibier. Les principales causes identifiées restent les erreurs de manipulation des armes et le non-respect de l'angle de tir de 30 degrés.

Malgré ces constats, les résultats enregistrés ces dernières années témoignent des progrès accomplis. Les chasseurs du Bas-Rhin figurent parmi les bons élèves en matière de sécurité. À l'échelle nationale, la saison 2025-2026 est même devenue la plus sûre jamais enregistrée, avec quatre décès recensés contre onze l'année précédente.

En vingt ans, le nombre d'accidents de chasse a diminué de 54 %, démontrant l'efficacité des formations, des campagnes de sensibilisation et des règles mises en place par les instances cynégétiques.

En conclusion, Aliette Schaeffer a réaffirmé la volonté de poursuivre les efforts engagés en faveur d'une chasse responsable, sûre et durable. Elle a également appelé à favoriser l'accueil et la formation de nouveaux chasseurs afin d'assurer le renouvellement des générations et de préserver cette activité profondément ancrée dans les territoires ruraux.

Entre gestion de la faune, préservation des habitats naturels et engagement bénévole, les chasseurs entendent ainsi continuer à jouer un rôle actif au service des territoires et de la biodiversité.

Après la partie statutaire, la parole a été donnée aux personnalités invitées.

Jean-Brice de Turckheim, nouveau Président

du FIDS a présenté un état des lieux des dispositifs disponibles via Cynéportail, notamment ceux liés aux collisions avec la faune sauvage et aux démarches pouvant être prises en charge par les assurances.

Il a également dressé le bilan des dégâts de gibier. Si les résultats enregistrés par le Groupement de gestion cynégétique (GGC) sont encourageants, avec une diminution globale des dégâts par rapport à l'année précédente, une vigilance particulière reste de mise concernant les prairies. Les surfaces impactées continuent en effet de progresser et atteignent désormais près de neuf hectares. Lors de son intervention, il a rappelé les félicitations adressées par le préfet à Frédéric Obry, Président de la Fédération départementale des chasseurs, ainsi qu'à Pierre Criqui, pour leur implication dans le développement de Cynéportail. Un point a également été réalisé sur les orientations du futur schéma départemental concernant la gestion du petit gibier.

M. Patrice Gillmann, l'un des 3 louvetiers du GGC, a présenté les modalités relatives aux tirs de nuit. Il a insisté sur la nécessité de respecter scrupuleusement les procédures administratives et les règles en vigueur afin de garantir l'efficacité et la légalité des interventions.

La question du blaireau a également été abordée, tout comme celle des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts. Bernard Schnitzler a notamment rappelé l'importance des déclarations d'ESOD, indispensables pour mesurer l'impact de certaines espèces sur les milieux naturels, en particulier les zones humides.

L'assemblée a également été l'occasion de découvrir l'action des Dienes d'Alsace.

Sa présidente, Aurore Bleyel, a présenté les missions de l'association, qui œuvre au développement de la chasse au féminin et à la promotion de la pratique auprès d'un public toujours plus diversifié.

Enfin, Michel Vital est intervenu au nom de l'Association française de mensuration des trophées (AFMT). À travers une démonstration concrète, il a expliqué les principes de cotation des trophées et leur intérêt scientifique.

Bien au-delà d'un simple classement, la cotation constitue un véritable outil d'observation et de suivi des populations de gibier. Elle permet d'analyser l'évolution des espèces, d'enrichir les connaissances naturalistes et de conserver une mémoire cynégétique précieuse pour les générations futures.

Cette assemblée générale a ainsi illustré la diversité des missions assumées par les chasseurs, entre gestion de la faune, sécurité, préservation des milieux naturels et transmission des savoirs.

AG du GGC Pays de Hanau

Une assemblée générale réussie pour le GGC « Pays de Hanau »

Sparsbach, le 8 mai 2026 – Le Groupement de Gestion Cynégétique (GGC) 16 « Pays de Hanau » a tenu son assemblée générale annuelle aux étangs Kirscher de Sparsbach, dans un cadre particulièrement apprécié des participants. Une cinquantaine de membres, associés, permissionnaires et amis du groupement ont répondu présents pour cette journée placée sous le signe de la convivialité et de la passion cynégétique.

À 9h40, le président Bernard Schnitzler a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue à l'assemblée et aux invités d'honneur : Aliette Schaeffer, représentant la Fédération départementale des chasseurs du Bas-Rhin (FDC 67), Jean-Brice de Turckheim, nouveau président du Fonds d'Indemnisation des Dégâts de Sangliers (FIDS), ainsi qu'Albert Hammer, représentant de l'Union Départementale pour l'Utilisation du Chien de Rouge (UDUCR).

Un hommage émouvant a été rendu aux chasseurs disparus au cours de l'année écoulée. Le président a également salué l'engagement des membres du comité, soulignant l'excellente cohésion qui règne au sein de l'équipe dirigeante.

À l'approche du 30e anniversaire de l'association, prévu en 2027, Bernard Schnitzler a lancé un appel au renouvellement des générations au sein du comité, **invitant les plus jeunes membres à s'investir dans la vie de l'association avant les prochaines élections de 2028.**

Dans son rapport moral, le président a évoqué les profondes mutations du monde cynégétique. Il a notamment déploré la disparition progressive du petit gibier, conséquence de l'évolution des pratiques agricoles, de la perte de biodiversité et la divagation des chiens. Selon lui, la chasse de plaine s'est progressivement transformée en chasse au grand gibier, avec une activité largement centrée sur le chevreuil et le sanglier, dont la régulation demeure essentielle pour limiter les dégâts aux cultures.

Le secrétaire Christian Weissgerber a ensuite dressé un bilan détaillé des activités et actualités cynégétiques de l'année écoulée. À travers une présentation illustrée, il a abordé de nombreux sujets : sécurité à la

chasse, utilisation de Cynéportail, statistiques de prélèvements, collisions avec la faune, déclin des populations d'oiseaux, gestion des espèces susceptibles d'occasionner des dégâts (ESOD), suivi sanitaire de la faune sauvage et obligations réglementaires.

Les interventions des invités ont enrichi les débats. Jean-Brice de Turckheim a présenté les enjeux du nouveau Schéma départemental et les résultats du FIDS, soulignant la bonne gestion du GGC 16, considéré parmi les plus performants du département en matière de maîtrise des dégâts de sangliers. Aliette Schaeffer a pour sa part évoqué l'actualité de la FDC 67 et les défis rencontrés dans les différents groupements cynégétiques. Enfin, Albert Hammer a exposé les résultats des recherches au sang menées dans le Bas-Rhin, en soulignant le faible nombre d'interventions enregistrées sur le territoire du GGC 16.

L'assemblée générale s'est achevée vers midi avec la traditionnelle distribution de plus de 500 bracelets chevreuils. En guise de remerciement, deux cartes de lot ont été offertes aux cotisants fidèles.

La journée s'est poursuivie autour d'un barbecue préparé par des bénévoles et servi avec le concours de l'équipe Kirscher. À partir de 14 heures, les participants ont pu profiter d'une partie de pêche à la truite offerte ou découvrir les installations piscicoles lors d'une visite guidée.



Sous un soleil radieux, cette journée s'est achevée vers 18 heures dans une ambiance chaleureuse et festive. Pour de nombreux participants, cette assemblée générale restera comme l'une des plus réussies de l'histoire du GGC 16, confirmant l'esprit de convivialité qui fait la force de cette association, souvent décrite comme une véritable grande famille.



Le GGC de Niederbronn-les-

Bains

Mobilisé face aux enjeux cynégétiques

Réuni en assemblée générale le vendredi 17 avril 2026, le GGC de Niederbronn-les-Bains a rassemblé une soixantaine de participants autour des grands enjeux de la chasse locale : gestion du sanglier, sécurité, dégâts agricoles et évolution du futur Schéma Départemental de Gestion Cynégétique.

Le président Pierre Schmidt a ouvert la séance à 18 heures, après une minute de silence en hommage à Bruno Keiff, récemment disparu. Plusieurs personnalités du monde cynégétique étaient présentes, parmi lesquelles Frédéric Obry, président de la FDC 67, Pierre Criqui, président du FIDS, Albert Hammer pour l'UDUCR, ainsi que Patrice Stoquert, spécialiste de la traque-affût.

Dans son rapport moral, Pierre Schmidt a dressé un bilan jugé globalement satisfaisant de la saison écoulée, malgré des résultats contrastés lors des battues. Il a toutefois alerté sur l'augmentation des dégâts causés par les sangliers dans certaines prairies, estimant indispensable de contenir les populations afin d'éviter une hausse importante des coûts d'indemnisation.

Le président a également évoqué la faiblesse persistante des populations de grands cervidés dans le massif, tandis que le chevreuil semble se maintenir à un niveau stable. La présence du lynx dans le secteur a aussi été signalée, sans susciter d'inquiétude particulière pour le moment.

Autre sujet sensible : le dérangement permanent de la faune. Pierre Schmidt a dénoncé une pression croissante exercée sur le gibier tout au long de l'année, contraignant les animaux à se réfugier dans des espaces de tranquillité de plus en plus réduits, avec des conséquences directes sur les dégâts forestiers.

Le secrétaire René Grunder est ensuite revenu sur les principales activités du GGC. Il a notamment salué le succès de la rencontre conviviale organisée l'été dernier à l'étang de pêche de Woerth autour d'un sanglier à la broche. Une nouvelle édition est déjà programmée pour le samedi 22 août prochain.

Deux soirées de formation consacrées à la sécurité, organisées en mars avec le directeur de la FDC, ont également rencontré un vif succès, réunissant près de 90 participants au total.

Après la partie statutaire, les échanges se sont concentrés sur les grands dossiers cynégétiques du moment. Pierre Criqui, président du FIDS, a rappelé que les dégâts de sangliers restent principalement localisés dans les prés, tout en soulignant que le secteur demeure relativement épargné par rapport à d'autres zones du département. Il a également annoncé le passage du timbre sanglier à 80 euros.

Albert Hammer, représentant de l'UDUCR, a insisté sur l'importance des contrôles de tir et du recours aux conducteurs de chiens de sang en cas de doute après un tir, rappelant que 62 % des recherches effectuées dans le secteur aboutissent avec succès.

Très attendue, l'intervention de Patrice Stoquert sur la traque-affût a suscité un vif intérêt. Ce mode de chasse, qui combine discrétion, sécurité et efficacité, permet selon lui une meilleure qualité de tir et une venaison plus propre. Il estime également que cette pratique correspond davantage à l'évolution actuelle des territoires de chasse.

Enfin, Frédéric Obry a présenté les grandes orientations du futur Schéma Départemental de Gestion Cynégétique, actuellement en attente de validation préfectorale. Parmi les principales mesures annoncées figurent le maintien de l'agrainage dans certaines forêts, l'obligation des déclarations via Cynéportail, l'augmentation du nombre de fusils autorisés en poussée, ou encore l'introduction d'une dimension éthique dans la gestion du cerf.

Le président Pierre Schmidt a clôturé la soirée en remerciant l'ensemble des intervenants avant de convier les participants à partager un jambon à l'os dans une ambiance conviviale.

Le GGC Ried-Sud

La feuille de route pour 2026

Réuni le 18 avril 2026 à l'Auberge du Grenadier à Marckolsheim, GGC Ried-Sud a tenu son assemblée générale annuelle sous la présidence de Jean-Luc Spiegel.

Devant une assemblée de 23 participants, le président a ouvert la séance à 18h10 en saluant notamment la présence de Christophe Schmitt, administrateur de la FDC 67, et de Philippe Meyer, représentant de l'ONF.

La réunion a débuté par une minute de silence en hommage à Jean-Pierre Sittler, membre actif du GGC, ainsi qu'à Bruno Keiff, administrateur

de la FDC 67 et président de l'ABRCGG. Le compte rendu de l'assemblée générale 2024 a ensuite été approuvé à l'unanimité.

Les dégâts de sangliers au cœur des préoccupations

Le dossier des dégâts causés par les sangliers a occupé une large place dans les échanges. Selon Jean-Luc Spiegel, les zones les plus touchées se situent principalement le long de la forêt du Rhin. Face à une espèce devenue plus méfiante avec le développement du tir de nuit, le président a plaidé pour des battues concertées dans les bosquets, roselières, haies et jachères après le mois de février afin de repousser les animaux vers les massifs forestiers.

Le recours à un agrainage raisonné en forêt, l'utilisation de drones pour repérer les secteurs sensibles ainsi que l'effarouchage pendant les périodes de semis figurent parmi les pistes évoquées. Le GGC souhaite également mobiliser davantage les jeunes chasseurs, jugés plus disponibles pour les actions de terrain, et demander à la FDC 67 la liste des nouveaux permis présents dans le secteur.

De nouveaux statuts et un comité renouvelé

Les membres ont également adopté les nouveaux statuts du GGC Ried-Sud, les précédents datant de la création du groupement en 1998. Le renouvellement du comité directeur a suivi, avec une seule liste proposée et approuvée à l'unanimité des participants.

Des projets ambitieux pour 2026

Après une rétrospective des activités menées en 2025, plusieurs projets ont été annoncés pour l'année à venir. Le GGC prévoit notamment la mise en place de formations sur la sécurité et l'état sanitaire du gibier après éviscération, le lancement d'une commission grand gibier ainsi que l'organisation d'une messe de la Saint-Hubert à Ohnenheim.

Le groupement souhaite aussi renforcer les actions en faveur du petit gibier en s'appuyant sur l'expérience des anciens chasseurs. Des opérations d'achats groupés de miradors et de panneaux « chasse en cours » sont envisagées avec les fédérations du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, tout comme l'installation de réflecteurs routiers destinés à limiter les collisions avec le gibier.

Une évolution du SDGG

Lors des points divers, Christophe Schmitt a présenté les évolutions du schéma 2026-2032 récemment adopté par la FDC 67. Les échanges ont également porté sur les constats de tir du chevreuil, les projets d'extension des bâtiments de la fédération à Geudertheim ainsi que sur l'importance du FARB et de la communication autour du monde de la chasse.

L'assemblée générale s'est clôturée à 20h30 autour du traditionnel verre de l'amitié et d'un repas pris en commun.

Des actions en faveur de la faune et de la sécurité

Réuni en assemblée générale le jeudi 25 juin 2026 dans les locaux de la Fédération des chasseurs du Bas-Rhin (FDC67) de Geudertheim, le GGC Ried Nord a dressé le bilan de son activité et fixé ses priorités pour la saison à venir.

Le président Patrick Caussade a ouvert la séance en accueillant les représentants des principales instances cynégétiques départementales et les lieutenants de l'oveterie. L'assemblée a également rendu hommage, par une minute de silence, à Bruno Keiff, président de l'ABRCGG et administrateur de la FDC67, décédé le 1er avril dernier à l'âge de 60 ans.

Le président a évoqué plusieurs dossiers d'actualité, notamment l'absence de pilote de drone sur le territoire pour le sauvetage des faons lors des fenaions, la réflexion engagée sur l'installation de réflecteurs routiers afin de limiter les collisions avec les chevreuils, ainsi que les premiers repeuplements en faisans réalisés sur trois lots de chasse, dont les résultats feront l'objet d'un suivi.

Le quorum ayant été largement atteint avec 65 % de la surface représentée, l'ensemble des délibérations a pu se tenir.

Au cours de l'année écoulée, le GGC a poursuivi son soutien aux actions en faveur de la biodiversité et de la gestion des territoires. Plus de 1 000 € ont été consacrés aux jachères faunistiques et aux engrais verts, tandis que des aides ont été attribuées pour la plantation et le recépage de haies, ainsi que pour l'achat de pièges destinés aux gardes particuliers.

Pour 2026-2027, ces dispositifs sont reconduits. Le groupement financera à nouveau les jachères faune sauvage à hauteur de 15 €/ha, participera à l'achat de semences d'engrais verts et soutiendra trois projets de création de haies, dotés chacun d'une aide pouvant atteindre 500 €. Deux projets de recépage de haies seront également accompagnés. Les commandes groupées de miradors de battue seront centralisées par le trésorier, avec une participation financière du groupement.

Les interventions des invités ont permis de faire le point sur plusieurs dossiers majeurs. Frédéric Obry, président de la Fédération des chasseurs du Bas-Rhin, a présenté le projet d'extension du siège de la fédération, un investissement de 3,5 millions d'euros destiné à moderniser les installations tout en améliorant leur performance énergétique. Il a également rappelé plusieurs évolutions réglementaires, notamment les déclarations

obligatoires sur Cynéportail, les nouvelles modalités concernant les faisans et le baguage des chevreuils.

Jean-Brice de Turckheim, nouveau président du FIDS, a souligné l'importance des déclarations régulières sur Cynéportail pour le financement des indemnités liées aux dégâts de grand gibier. Il a indiqué que le GGC Ried Nord avait enregistré 37 hectares de dégâts de sangliers en 2025, soit 7,5 % du total départemental.

Loïc Brestenbach, président de l'ABRCGG, est revenu sur les nombreuses formations proposées aux chasseurs, qu'il s'agisse du brevet grand gibier, des stages de tir ou de la formation décennale obligatoire avant octobre 2030. Il a rappelé que la sécurité et la maîtrise du tir demeurent des priorités.

Enfin, Pascal Perrotey-Doridant, président de l'UDUCR, a remercié le groupement pour son soutien financier. Les équipes de recherche au chien de rouge sont intervenues à 46 reprises sur le secteur du Ried Nord en 2025, illustrant l'importance de leur mission.

Alexandra Dick a, pour sa part, présenté les modalités de la formation décennale en ligne et les évolutions du portail Cynéportail.

L'assemblée générale s'est achevée vers 20 h 15, avec la volonté réaffirmée de poursuivre les actions en faveur d'une gestion durable de la faune sauvage, de la sécurité des chasseurs et du dialogue avec les acteurs du territoire.



À PARAÎTRE DANS LE PROCHAIN NUMÉRO D'IC67

Messes
Saint Hubert :
annonces



Vie des
associations



BREVET GRAND GIBIER Edition 2026

Promotion Pierre Journeux

Le samedi 6 juin 2026, l'Association Bas-Rhinoise des Chasseurs de Grand Gibier a organisé l'examen du Brevet Grand Gibier.

Ce brevet, conçu par l'Association Nationale des Chasseurs de Grand Gibier, vient compléter les épreuves du permis de chasser. Les candidats ont suivi un cursus rigoureux, comprenant une quinzaine de sessions théoriques et pratiques. Ces sessions ont abordé des thématiques essentielles telles que la biologie du grand gibier, la gestion des populations et la relation entre la forêt et le gibier, ainsi que les techniques de chasse et de sécurité. Neuf conférenciers experts ont animé ces formations.

L'examen a également comporté une épreuve pratique de tir, où les participants ont dû démontrer leurs compétences à 30 mètres sur

cible fixe et à 25 mètres sur cible mobile pour les carabines. Pour ceux ayant choisi l'option arc, des cibles étaient placées à 10 et 15 mètres. Les candidats en vénerie ont quant à eux été évalués sur leur capacité à reconnaître 26 fanfares de trompes de chasse.

La présidence du jury a été assurée par M. Thierry Jung, président de l'association de la Moselle, garantissant ainsi la rigueur et la qualité de cette évaluation.

Cette journée a été marquée par l'engagement et le sérieux des participants, témoignant de leur passion pour la chasse et la préservation de la faune.



 **CONTACTS
INSCRIPTIONS**

info@abrcgg.fr



INFO

Offerts dans ce numéro, le nouveau règlement de battue conforme au SDGC 2026-2032 et le carnet vert 2026-2027



**DESTRUCTION
NIDS DE GUÊPES & FRELONS**

 **06 22 80 34 74**

 **Bas-Rhin**

 **7j/7**





Sur le terrain :

- Réception des faisans / perdrix commandés le 31 juillet matin
- Régulations des ESODs
- Commande d'arbres et de kits haies
- Commande et installation des miradors (via GGC) et postes d'affuts
- Aménagement des territoires

A faire, à voir :

- Salon des migrateurs à Cayeux sur Mer les samedi 11 et dimanche 12 juillet
- Distribution des bracelets « Cerf » : à partir du mardi 28 juillet au siège de la FDC (voir la notification)
- Préparation des calendriers de battues
- Déclaration des battues sur Cynéportail pour le 1er septembre au plus tard
- Déclaration obligatoire des opérations de piégeage avant le 30 septembre sur Cynéportail
- N'oubliez pas de déclarer vos prélèvements au fil de l'eau

Formations :

- **PERMIS DE CHASSER** : voir calendrier sur notre site rubrique Formations
- **PIÉGEAGE** - 2 jours complets, le jeudi 15 et vendredi 16 octobre Prix : 80 €
- **GARDE-CHASSE** - 3 jours complets Mercredi 23 et jeudi 24 et vendredi 25 septembre Prix : 150 €
- **VENAISON** - ½ journée, le vendredi 26 septembre (matin ou AM en fonction du nombre de candidats) Prix : 60 €
- **CHEF DE TRAQUE** - ½ journée Date formation complète (théorie + pratique) : le vendredi 11 septembre matin Prix : 55 €
- **ARC** - 1 journée de pratique obligatoire : le dimanche 27 septembre Prix JFO : 30 € à l'ACABR
- **ÉQUIVALENCE DU PERMIS DE CHASSER ALLEMAND (EPA)**. Dates formations «Rabbit» : en octobre, lundi 5 ApM +/- ou lundi 19 ApM +/- ou vendredi 23 matin • EXAMEN le mardi 21 octobre Prix : 50 € par ½ journée formation au «rabbit» 250 € pour l'examen à l'OFB Nbre candidats mini : 8 – maxi 12 >
- **GESTION D'ASSOCIATION** - ½ journée Date formation : vendredi 11 septembre ApM Prix : 55 €

- **SECOURISME** - 1 journée. Date à définir en septembre Prix : gratuit (chèque de caution de 20 €) Nbre candidats mini : 8/maxi : 10
- **SECOURISME CANIN** - 1 journée Date formation : jeudi 16 juillet Prix : 50 €

Nouveauté :

Formation Agents constatants le vendredi 24 juillet matin

Prix : gratuit – Au programme : méthode d'estimation de l'âge et catégorisation, réglementation commune aux 3 espèces soumises à plans de chasse, saisies sur Cynéportail, etc.

CONTACTS FORMATIONS :

Pour le permis de chasser :

Amandine Abi Kenaan - 03 88 79 83 80
amandine.ak@chasseurdefrance.com

Pour les autres formations :

Alexandra Dick - 03 88 79 83 81
alexandra.dick@chasseurdefrance.com
Elodie Witkowski - 03 88 79 12 77 elodie.witkowski@chasseurdefrance.com

Nouveautés de Cynéportail

Possibilité de paiements de cotisations locataires de chasse (adhésion, suivi de territoire et FARB) via Cynéportail.

Et bientôt, paiement en ligne de vos bracelets (cervidés)



Éphéméride

Le tir est autorisé dans la fourchette des heures indiquées ci-dessous

JUILLET				AOÛT				SEPTEMBRE			
1	juillet	04h30	à 22h34	1	août ☉	05h03	à 22h06	1	sept. ☉	05h45	à 21h11
5	juillet ☾	04h33	à 22h33	5	août ☾	05h08	à 22h00	5	sept. ☾	05h51	à 21h02
10	juillet	04h37	à 22h30	10	août ●	05h15	à 21h52	10	sept. ●	05h58	à 20h52
15	juillet ●	04h42	à 22h26	15	août	05h22	à 21h43	15	sept.	06h05	à 20h41
20	juillet ☾	04h48	à 22h21	20	août ☾	05h29	à 21h34	20	sept. ☾	06h12	à 20h31
25	juillet	04h54	à 22h16	25	août	05h36	à 21h25	25	sept.	06h19	à 20h20



Filet de chevreuil sauce poivrade.

Guillaume Scheer
Plaisirs gourmands - Strasbourg
1* Michelin

POUR 8 PERS.

TEMPS DE PRÉPARATION ET CUISSON : 4 H

DIFFICULTÉ ★



INGREDIENTS

- Un dos de chevreuil.
- 2 Carottes
- 2 Oignons
- Farine PM
- 20 baies de Genièvre
- 30 grains de Poivre noir concassé
- 1 Feuille de laurier
- 1 Échalote
- 150g de Gelée de myrtille
- 10 cl de Cognac
- Vinaigre blanc. PM
- 4 Petites poires
- 1l Vin rouge
- 1 bâton de Cannelle
- 2 Anis étoilé
- 50g de Sucre
- 5 Salsifis
- 1 Citron
- 8 Cerfeuil tubéreux
- 100g de Beurre

PRÉPARATION

Réalisation du fond de gibier :

- Désosser le dos de chevreuil et mettre les filets au frais.
- Concasser les os de la carcasse et les mettre au four à 180° pendant 45 min
- Dans une cocotte en fonte Faire suer les carottes et les oignons, la moitié des baies de genièvre, la moitié du poivre et une feuille de laurier. Ajouter les os de chevreuil et fariner légèrement. Passer au four 5 min à 160°. Mouiller au vin rouge, ajouter ½ litre d'eau, faire bouillir et laisser cuire 3 à 4 heures à feux doux. Passer au chinois réduire jusqu'à obtention d'un fond à texture sirupeuse.

Réalisation de la sauce poivrade :

- Faire suer les échalotes ciselées bien fin, ajouter les baies de genièvre, les grains de poivre, laisser torréfier, ajouter la gelée de myrtille et déglacer avec le cognac, laisser mijoter 1 à 2 minutes puis ajouter le fond de gibier. Laisser cuire à feux doux 20 à 30 min. Finir la sauce avec un trait de vinaigre pour équilibrer la sauce. Assaisonner, Réserver au coin du feu.

Préparation des poires au vin rouge

- Dans 300ml de vin rouge, ajouter l'anis, la cannelle, le sucre et laisser cuire 15 à 20 min.

- Épluchez les poires et les pocher dans le vin rouge 10 à 15 minutes jusqu'à ce qu'un petit couteau pénètre à cœur sans difficulté. Laisser dans le vin rouge hors du feu 1h pour que les poires soient bien imbibées.
- Couper les poires en 2 et à l'aide d'une cuillère à pomme parisienne, retirer le cœur de la poire.

Préparation des légumes

- Éplucher les salsifis et les cerfeuil tubéreux. Tailler les salsifis en tronçons, dans une casserole faire suer le beurre, ajouter les différents légumes, assaisonner, mouiller légèrement, ajouter un jus de citron et cuire doucement à couvert jusqu'à ce que les légumes soient bien tendres.

Cuisson des filets de chevreuil

- Assaisonner les filets de chevreuil, faire chauffer une poêle avec de l'huile d'olive, colorer les filets de chevreuil sur toutes les faces rapidement, rajouter une noisette de beurre, arroser généreusement, puis débarrasser et laisser reposer 3 à 5 min.
- Dresser harmonieusement les légumes et la poire, tailler le filet de chevreuil et déposer sur l'assiette, servir la sauce, et mettre une saucière à part pour la gourmandise.

optim
home



Michel VITAL

Votre conseiller en immobilier

Habitation ancien, neuf, viager, commerces et entreprises

www.vital.optimhome.com • 06 35 79 18 18

Je vous accompagne dans tous vos projets immobiliers

ARMURERIE BUFFENOIR



📍 3 b rue de Lugano
68180 Horbourg-Wihr

☎ 03 67 68 18 00

Armes toutes catégories
Accessoires
Textiles Hommes / Femmes
Mardi - Samedi

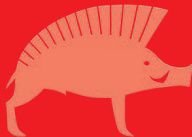
✉ info@armurerie-buffenoir.fr

📍 36 impasse de la gare
67640 Lipsheim

☎ 03 88 68 16 96

Point de vente
Atelier
Tunnel 100m
Lundi - Samedi

🛒 <https://shop.armurerie-buffenoir.fr/>



**En matière de chasse,
comme en communication
un bon partenaire
ça compte !**

Stéphane Bourhis
Conseil en Communication,
Réseaux Sociaux, Influence



RED ACT
L'ESPRIT ET LA LETTRE

www.red-act.com
Tél 06 11 32 29 07



PARMENTIER
imprimeurs • concepteurs • routeurs



1 rue Gutenberg 67610 LA WANTZENAU
www.parmentier-imprimeurs.com
info@parmentier-imprimeurs.com
03 88 96 31 69  

conseil
création
impression
roulage
logistique



GARAGE ANDRÉ
L'expérience au service de votre voiture.
Depuis plus de 50 ans !

- Vente de voitures neuves et d'occasion
- Réparation toutes marques
- Mécanique - Carrosserie - Peinture
- Service Chrono pour intervention rapide

Nous nous occupons également du Contrôle Technique de votre véhicule



34, route de Bischwiller SCHILTIGHEIM
Tél. 03 88 33 17 94
Email : andre.garage@wanadoo.fr



**RANGER 500
POLARIS
Nouveauté 2026**

OK

à partir de
12999€ TTC

Votre concessionnaire Polaris vous équipe pour la chasse
38 route Ecospace 67120 MOLSHEIM

JOST www.jost-sa.com    Tél : 06 08 48 89 22



Extrait de la note de la Fédération Nationale des Chasseurs

Depuis le 1er août 2018 :

a) Pour un particulier qui veut vendre une arme à un autre particulier. Il doit la faire livrer chez un armurier proche du particulier qui est l'acquéreur. Ce dernier viendra la récupérer afin que l'armurier puisse faire les vérifications du FINIADA (Fichier National des Interdits d'Acquisition et de Détenition d'Armes), du permis de chasser et de la validation. Toutefois l'armurier pourra aussi expédier l'arme par voie postale à l'adresse de l'acquéreur, une fois les contrôles réalisés. Cette consultation aura un coût forfaitaire nécessaire en raison du temps passé.

b) Pour un particulier qui veut vendre son arme à un autre particulier, il peut aussi passer par un courtier (type Naturabuy) qui sera agréé par le ministère de l'Intérieur et qui sera chargé d'effectuer les contrôles nécessaires y compris la consultation du FINIADA.

Dans ce cas, une fois les contrôles effectués et l'autorisation donnée par le courtier, le particulier pourra livrer l'arme à l'acquéreur par voie postale.

ARMES/OPTIQUES

- Vends 2 belles carabines CZ550 Stutzen cal. 8 x 60S avec montage lunette diamètre 30 très bon état avec 2 boîtes de cartouches 600 € et carabine Steyr Mannlicher cal. 7.08 avec Railpicatiny 1200 € **Tél. 06 77 58 02 76**
- Vends belle carabine fabrication artisanale mod. Stutzen, gravure sur crosse cal. 7x64, lunette Zeiss 1,5-6x42 rét. 4 – Prix 1 950 € + Mixte de Suhl luxe état neuf cal. 7x65 R / 12/70 gravures dans bascule + lunette Swarovski 1,5-6x42 rét. 4 – Prix : 2 850 € + Carabine Manlicher Stutzen 222R mag + lunette Burris neuve 3-12x56 rét. Lumineux Prix : 1 850 € - **Tél : 06 18 66 46 09**
- Vends cause arrêt chasse : carabine à verrou DWM, battue 9,3 x 62. Prix : 500 € + carabine Krico 7x64 + lunette Heli's Karl Kahles 1,1-4,5x20 Très bon état. Prix : 800 € **Tél : 06 06 58 16 62**
- Vends fusil juxtaposé cal. 16 - Prix 650€ + Fusil superposé cal. 12 – Prix 450 € + Carabine Steyer Mannlicher cal. 7x64 avec 2 lunettes 1,5-6x42 + 8x56 - Prix 2 300 € Le tout TBE et à débattre – **Tél : 07 71 61 51 07**
- Vends Drilling Krieghoff Neptun 12/70 7x65 R + lunette Diavari 1,5 x 6 - belle arme – Prix : 5 200 € à déb. – **Tél : 06 82 93 93 29**
- Vends 2 carabines Browning cal. 243 Win + lunette 4-16x56 + Browning cal. 270 semi-auto avec point rouge + 2 fusils Browning cal. 16/70 semi-auto avec canons interchangeables + Browning cal. 12/89 super Magnum + Mixtes Brno cal. 7x57R et 12/70 + canon 12/70 + Mixtes Heym cal. 5,6x50R et 16/70 + lunette Zeiss 1,5-6,42 + Mixtes Savage cal. 22 mag. et 410 + lunette 3-9x40 + Divers accessoires et cartouches – **Tél : 03 88 54 23 31**
- Vends très beau Kiplauf Blaser K95, calibre 7/65R, équipé d'une lunette Zvarowski Z6i 2,5-15x56 P HD et d'un modérateur de son A-TEC H2 - Prix : 6.500€ - **Tél : 06 09 80 67 33**
- Vends lunette Zeiss Victory HT 2,5-10 x 50 réticule lumineux 60 IL en très bon état, livrée avec colliers de serrage rapide sur rail - Prix 1 490 € - **Tél : 06 07 75 76 19**

CHASSE

- Belle chasse de montagne 1600 ha centre Alsace 68 cherche partenaires pour compléter équipe conviviale pour saison en cours. Territoire très riche en cervidés, chevreuils, chamois et sangliers. Affût, pirsch, battues, prix en rapport, demi-parts possibles, conditions avantageuses pour jeunes chasseurs - **Tél : 06 10 75 56 13**
- Passionné de chasse depuis plus de 40ans je suis actuellement à la recherche pour reprendre un bail de chasse en forêt aux alentours de Strasbourg Ouest et sud et ouest de Haguenau distance environ 30km. **Contact : herr.ghislaine@orange.fr**
- Chasse 1 200 ha (grands gibiers) sur La Petite Pierre (67), recherche partenaires sérieux avec Éthique et esprit d'équipe pour la saison 2026/2027 pour une part pleine ou uniquement part battues sur territoire aménagé. A disposition chambre froide et cabane de chasse, ambiance conviviale **Tél : 06 79 65 17 86**

CHIENS

- Chiots teckels standards à poils durs LOF, noir et feu, chasseurs - Nés le 4 mai 2026 (3 mâles, 4 femelles) Portée inscrite sous le numéro LOF-2026010321-2026-1 Mère : Vaya de Teremok de Anastasia LOF 273550/51550 – Père : Oudo des Trolls de Nerthus LOF 250278/35671- **Tél : 06 46 92 28 14** ou **geraldine.ramspacher@sfr.fr**. Pas sérieux, s'abstenir !

DIVERS

- Association de chasse de montagne, Val d'Argent, 1500 ha, cherche garde adjoint pour seconder garde principal **Tél : 06 10 75 56 13**
- Ancien militaire vend paire de bottes commando MIL-TEC, taille 41, neuves. Valeur 200 €, cédée à 50€, prix ferme. **Tél : 06 38 92 65 48**



220 caractères maximum (espaces compris).
Délai de dépôt : le 10 du mois précédant la parution par courrier
ou par mail : redaction.ic67@chasseurdefrance.com

BIWI IDENTIFICATION DU GIBIER

RUBBER • PLASTIC • SILICONE

BIWI SA
 • Route de la Transjurane 22
 • CH-2855 Glovelier
 • Tél.: +41 (0) 32 427 02 00
 • Fax: +41 (0) 32 427 02 01
 • info@biwi.ch
 • www.biwi.ch

Vivez votre passion en toute tranquillité !

ASSURANCES G2D
 Grebmayer
 Dreyer
 Dibourg

Multirisque Association de Chasse
 (Association – Groupement – Titulaire de Chasse)

- ✓ **Dommages aux biens de l'Association** : Chalet de chasse – dépôts et leur contenu, y compris chambres froides et venaisons.
- ✓ **Responsabilité Civile Association de chasse** (organisateur de battues – **Rabatteurs – dégâts de gibiers** – installation de chasse – menus travaux d'entretien et réparation – **vente de venaison**)
- ✓ **Responsabilité Civile Dirigeants d'Association**
- ✓ **Protection Juridique Association**
- ✓ **Accidents corporels**

L'Assurance Chasse Allianz
 Un large choix de garanties pour une couverture complète.

Allianz

A vos côtés dans les agences de :
 Molsheim : 09.85.80.80.80 (taper le 1)
 Wissembourg : 09.85.80.80.80 (taper le 2)
 Wasselonne : 09.85.80.80.80 (taper le 3)
 Colmar (68) : 09.85.80.80.80 (taper le 4)
 Mail service chasse :
g2d.wissembourg@allianz.fr

Immatriculé à l'Orias sous le n°19000645 (site : www.orias.fr)
 Exerce, sous le contrôle de l'ACPR : 4 Place de Budapest – CS 92459 – 75436 PARIS Cedex 09

FRANKONIA

1
Attractant sangliers à base de goudron de hêtre

dès **€ 12⁹⁹**

2
Panier porte gibier pour véhicule

€ 199⁹⁹
 Économisez € 20,-

1 WALD & FORST Attractant sangliers à base de goudron de hêtre
 Pour badigeonner des arbres adéquats à une hauteur d'environ 50-100 cm. Le gibier (cerfs et sangliers) est alors attiré de loin.
 No. 2015693, 1,0 kg ~~15,99~~ 12,99 €
 No. 2024420, 2,5 kg ~~17,99~~ 14,99 €
 No. 2024421, 5,0 kg ~~28,99~~ 24,99 €
Article 1 lourd et encombrant. La livraison se fera par transporteur, nous contacter pour les frais de transport.

2 Panier porte gibier pour véhicule
 Avec attache rapide pour attelage de remorque. Dimensions (LxlxH) : env. 105x45x16 cm. Supporte jusqu'à 59 kg. Poids : seulement 9 kg.
 No. 166513, Galvanisé ~~219,99~~ 199,99 €
 No. 152748, Laqué (sans ill) ~~209,99~~ 189,99 €

VENTE PAR CORRESPONDANCE :
 Tél 03 89 83 25 50
mail@frankonia.fr

VENTE DANS NOS MAGASINS FRANKONIA :
 18, rue du Château 68190 Ensisheim Tél 03 89 81 02 08
 4, rue Transversale C 67550 Vendenheim Tél 03 90 20 34 50

EN 2026, FRANKONIA FRANCE CÉLÈBRE SES 40 ANS.

FÊTE DE LA CHASSE ET DU TIR

dans nos filiales d'Ensisheim et de Vendenheim

du 08 au 12 SEPTEMBRE prochain
vendredi 11 septembre jusqu'à 21 heures
 (dans le respect des gestes barrières et en conformité avec la réglementation)

AU PROGRAMME :

- Intervenants comme Blaser, Swarovski, Browning, Pulsar...
- Le monde de la chasse sera représenté par la fédération, l'ANCGG, les piégeurs, les conducteurs de chiens
- Un grand jeu avec de nombreux lots à gagner
- De nombreuses offres promotionnelles (textile, munitions, armes...)
- Un cadeau offert pour tout passage en caisse
- Tarif dégressif sur la munition et un ciblage d'une valeur de 39,- € offert

frankonia.fr



NOUS DONNONS AUX JEUNES
LE POUVOIR D'AVANCER

50€
OFFERTS*

**aux jeunes
qui s'engagent**

Fidèle à ses valeurs de solidarité
et d'entraide, le Crédit Mutuel
récompense l'engagement
des jeunes qui s'investissent
pour les autres.

Crédit  Mutuel

Basse Zorn

Tél. : 03 90 41 65 23 – Courriel : 01047@creditmutuel.fr

*Offre soumise à conditions, valable une seule fois, non cumulable avec d'autres offres promotionnelles en cours. Somme versée sur un compte d'épargne sur livret ouvert ou à ouvrir au Crédit Mutuel à tout jeune de moins de 26 ans qui s'engage dans une activité d'entraide, de solidarité, qui exerce des responsabilités dans une association ou est bénévole lors de festivals dont le Crédit Mutuel est partenaire. Somme versée pour un engagement pris ou à prendre dans l'année en cours. Sous réserve d'acceptation par la Caisse et de respect des valeurs du Crédit Mutuel et sur présentation d'un justificatif de votre engagement. Pour les mineurs, souscription par l'un de ses représentants légaux. Hors fédérations du Crédit Mutuel Océan, Maine-Anjou, Basse-Normandie. Voir conditions détaillées en Caisse de Crédit Mutuel et sur www.creditmutuel.fr.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 N° ORIAS : 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du Code monétaire et financier.